

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 14.06.2024

Numéro de version 9

Révision: 14.06.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- | | |
|---------------------------|--|
| · Nom du produit: | DICHLOROMETHANE / CHLORURE DE METHYLENE
chlorure de méthylène
dichlorométhane |
| · Code du produit: | 0027 |
| · No CAS: | 75-09-2 |
| · Numéro CE: | 200-838-9 |
| · Numéro index: | 602-004-00-3 |
| · Numéro d'enregistrement | 01-2119480404-41-xxxx |

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- deconseillees** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Emploi de la substance / de la préparation Solvants

- ### **1.6 Emploi de la substance / de la préparation**

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- | | | |
|--------------------------------------|---|--|
| · Producteur/fournisseur: | Société CHARBONNEAUX BRABANT
Société P. BRABANT
Société FLOURENT BRABANT
Société BRABANT CHIMIE
Société HAUGUEL Saint Ouen
Société HAUGUEL Gonfreville | TEL: 03-26-49-58-70
TEL: 03-20-41-28-05
TEL: 03-20-41-28-05
TEL: 02-38-87-81-75
TEL: 01-30-37-00-04
TEL: 02-32-79-55-00 |
| · Service chargé des renseignements: | Service Réglementaire de la société CHARBONNEAUX BRABANT
52 rue de Justice - Z.I. Port Sec | |

- Service chargé des renseignements: **Service Réglementaire de la société CHARBONNEAUX BRABANT**
52 rue de Justice - Z.I. Port Sec

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence

- **SAMU : 15**
POMPIERS: 18
Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15
Emergency Number 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



• GHS08 danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



→ GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - Pictogrammes de danger

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.



- Mention d'avertissement
 - Mentions de danger

Attention

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 2) _____ F

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 14.06.2024

Numéro de version 9

Révision: 14.06.2024

Nom du produit: DICHLOROMETHANE / CHLORURE DE METHYLENE
 chlorure de méthylène
 dichlorométhane

(suite de la page 1)		
· Conseils de prudence	P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
	P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
	P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
	P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
	P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
· Indications complémentaires:	H373 - Organes Cibles : Foie, Sang, Système nerveux central	
· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:		Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.
· 2.3 Autres dangers		
· Résultats des évaluations PBT et vPvB		
· PBT:		Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006. Non applicable.
· vPvB:		Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006. Non applicable.
· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien		Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11. Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocrinianes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances	
· No CAS Désignation	75-09-2 DICHLOROMETHANE / CHLORURE DE METHYLENE
· Code(s) d'identification	
· Numéro CE:	200-838-9
· Numéro index:	602-004-00-3
· Nanoforme	Non concerné
· SVHC	Le produit ne contient pas de nanomatériaux néant

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Remarques générales: Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.
LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.
- Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Demander immédiatement conseil à un médecin. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste. Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.
- Après ingestion: Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir. Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical. Hospitaliser très rapidement.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
L'absorption par la peau peut entraîner des effets toxiques.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de traitement spécifique requis.

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878**

Date d'impression : 14.06.2024

Numéro de version 9

Révision: 14.06.2024

Nom du produit: DICHLOROMETHANE / CHLORURE DE METHYLENE
chlorure de méthylène
dichlorométhane

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
CO₂, poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone

· 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhalez les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Eviter le contact avec la peau et les yeux
NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Le nettoyage à grandes eaux de quantité importantes en direction des égouts n'est pas autorisé.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)
Reporter l'étiquetage d'origine sur tout récipient utilisé pour un prélèvement.
Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.

· Préventions des incendies et des explosions:

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
Selon les exigences particulières relatives au lieu de stockage, prévoir un système de rétention.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 75-09-2 DICHLOROMETHANE / CHLORURE DE METHYLENE

VLEP (France)	Valeur momentanée: 356 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 178 mg/m ³ , 50 ppm C2, risque de pénétration percutanée
PEL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 125 ppm Valeur à long terme: 25 ppm see 29 CFR 1910,1052

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 14.06.2024

Numéro de version 9

Révision: 14.06.2024

Nom du produit: DICHLOROMETHANE / CHLORURE DE METHYLENE
 chlorure de méthylène
 dichlorométhane

(suite de la page 3)

REL (U.S.A.)	See Pocket Guide App. A
TLV (U.S.A.)	Valeur à long terme: 50 ppm BEI, A3
AGW (Allemagne)	Valeur à long terme: 180 mg/m³, 50 ppm 2(II);DFG, H, Z
· DNEL	
DNEL	(TRAVAILLEURS) Inhalation, Exposition aigue: 706mg/m3, effets systémiques Contact avec la peau, Exposition chronique: 4750mg/m3, effets systémiques Inhalation, Exposition chronique: 353mg/m3, effets systémiques
· PNEC	
PNEC	(OTH) Eau douce: 054mg/l Eau de mer: 0.194mg/l Sédiment d'eau douce: 4.47mg/kg Sédiment marin: 1.61mg/kg Sol: 0.583mg/kg Traitement des eaux résiduaires: 26mg/l
· Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
CAS: 75-09-2 DICHLOROMETHANE / CHLORURE DE METHYLENE	
BEI (U.S.A.)	0,3 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Dichloromethane (semi-quantitative)
BGW (Allemagne)	500 µg/L Untersuchungsmaterial: Vollblut Probenahmezeitpunkt: unmittelbar nach Exposition Parameter: Dichlormethan

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.

Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.

Sans autre indication, voir point 7.

· Contrôles techniques appropriés

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhale les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.

Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

· Protection respiratoire:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)

Filtre combiné adéquat par exemple ABEK-P2



Gants de protection

Norme EN 374

Changer régulièrement les gants.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Sélection du matériau du gant en fonction des temps de pénétration, des vitesses de diffusion et de la dégradation. Il faut savoir que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps de trempage. Maintenir l'exigence de risque chimique, c'est aussi connaître tous les autres paramètres spécifiques au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise pour la manipulation de pièces abrasives).

Se référer aux informations sur la résistance chimique des gants du fabricant de chacun d'entre eux et procéder à un essai pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisation réelle.

· Matériau des gants

Gants en PVA

Caoutchouc fluoré (Viton)

Gants en PVC

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ selon fabricant

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notamment plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 14.06.2024

Numéro de version 9

Révision: 14.06.2024

Nom du produit: DICHLOROMETHANE / CHLORURE DE METHYLENE
chlorure de méthylène
dichlorométhane

· Protection des yeux/du visage

des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.
 Valeur pour la perméabilité: taux ≥ selon fabricant

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.	Incolore
· Couleur:	Caractéristique
· Odeur:	Information non disponible
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	-95,1 °C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	40 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Point d'éclair:	Non applicable.
· Température d'auto-inflammation:	605 °C
· Température de décomposition:	>120 °C
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	Non déterminé.
· Viscosité cinématique	0,42 mPas
· Dynamique à 20 °C:	
· Solubilité	
· l'eau à 25 °C:	13,2 g/l
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Voir chapitre 12 Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	453 hPa
· Densité et/ou densité relative	1,33 g/cm³
· Densité à 20 °C:	
· Aspect:	Liquide
· Forme:	
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Masse moléculaire	84,93 g/mol
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosifs	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Le produit se décompose à haute température (soudure, étincelles)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

La lumière solaire directe

10.5 Matières incompatibles:

Acides forts

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 14.06.2024

Numéro de version 9

Révision: 14.06.2024

Nom du produit: DICHLOROMETHANE / CHLORURE DE METHYLENE
chlorure de méthylène
dichlorométhane

(suite de la page 5)

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 - Bases fortes
 - Les agents oxydants
 - Monoxyde de carbone
 - Gaz hydrochlorique (HCl)
 - Phosgène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (RAT)
Inhalatoire	LC50	56.230 mg/l (SOURIS)

- Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par voie cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation:

- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Danger par aspiration

- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

CE50 (écologique)	590 mg/l (ALGUES) Microcystis aeruginosa (eau douce) 27 mg/l (DAPHNIES) Daphnia magna (eau douce)
LC50 (écologique)	Crustacés, eau de mer, Palaemonetes pugio: 109mg/l 193 mg/l (POISSONS) Pimephales promelas (eau douce) Poisson eau de mer: Fundulus heteroclitus: 97mg/l, 96h

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodegradabilité	5-26 % (OTH) Difficilement biodégradable
------------------	---

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit est volatile et demeure dans la phase atmosphérique
 Le produit s'évapore rapidement s'il est déversé sur le sol
 Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau
 Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol
 Coefficient de partage (n-octanol/eau) non défini.

Log Pow	<3 (OTH)
---------	----------

· 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit s'évapore rapidement s'il est déversé sur le sol

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Non applicable.

PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 14.06.2024

Numéro de version 9

Révision: 14.06.2024

Nom du produit: DICHLOROMETHANE / CHLORURE DE METHYLENE
 chlorure de méthylène
 dichlorométhane

(suite de la page 6)
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
 Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
 Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.
 Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

· Code déchet:

Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécessaires pour déterminer le code déchet.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
 Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.
 Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.
 Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchet ménager.
 Ne pas incinérer un emballage fermé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN1593

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR
 · IMDG, IATA 1593 DICHLOROMÉTHANE
 DICHLOROMETHANE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe
 · Étiquette

6.1 (T1) Matières toxiques.
 6.1

· IMDG, IATA



· Class
 · Label

6.1 Matières toxiques.
 6.1

14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières toxiques.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 60
 · No EMS: F-A, S-A

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

5L

· Quantités limitées (LQ)

Code: E1

· Quantités exceptées (EQ)

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport

2

· Code de restriction en tunnels

E

· IMDG

5L

· Limited quantities (LQ)

Code: E1

· Excepted quantities (EQ)

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 14.06.2024

Numéro de version 9

Révision: 14.06.2024

Nom du produit: DICHLOROMETHANE / CHLORURE DE METHYLENE
 chlorure de méthylène
 dichlorométhane

(suite de la page 7)

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1593 DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)	ACTIVE
· Proposition 65	
· PROP.65 Chemicals known to cause cancer:	<i>la substance est comprise</i>
· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for females:	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for males:	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· PROP.65 Chemicals known to cause developmental toxicity:	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances	<i>la substance est comprise</i>
· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances	<i>la substance est comprise</i>
· Australian Inventory of Chemical Substances	<i>la substance est comprise</i>
· Canadian Domestic Substances List (DSL)	<i>la substance est comprise</i>
· Korean Existing Chemical Inventory	<i>la substance est comprise</i>
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008	<i>voir chapitre 2</i>
· Directive 2012/18/UE	
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· Catégorie SEVESO	<i>Non concerné</i>
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII	<i>Conditions de limitation: 3, 59, 75</i> <i>la substance n'est pas comprise</i>
· Règlement (CE) N° 649/2012 - PIC	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· Directive 2011/65/UE - RoHS- relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	(>1%) <i>la substance n'est pas comprise</i>
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)	
· Indications sur les restrictions de travail:	<i>Maladies professionnelles: Article L461-4 du Code de la Sécurité Sociale: déclaration obligatoire d'emploi à la caisse d'assurance maladie et à l'inspecteur du travail et tableau n°12</i> <i>Maladies de caractère professionnel: article L461-6 et D461-1 e annexe du Code de la sécurité sociale: déclaration médicale de ces affections</i> <i>Surveillance médicale : Arrêté du 11 Juillet 1977 et circulaire du 29 avril 1980</i> <i>Circulaire du ministère du travail du 2 mai 1985</i>
· * Nanomatériaux:	<i>Rubriques nomenclature ICPE (France): /</i> <i>Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles)</i> <i>Installations classées pour la protection de l'environnement N° 1174 - 1175</i> <i>Le produit ne contient pas de nanomatériaux</i>

(suite page 9)
FR

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 14.06.2024

Numéro de version 9

Révision: 14.06.2024

Nom du produit: DICHLOROMETHANE / CHLORURE DE METHYLENE
chlorure de méthylène
dichlorométhane

(suite de la page 8)

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 *la substance n'est pas comprise*
- VOC (CE) 92%
- VOCV (CH) 92%
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Domaines d'application selon la directive 98/8/
CE - Règlement CE 528/2012. Non concerné
- Service établissant la fiche technique: -
 - voir Rubrique 1
 - Voir Rubrique 1
- Contact:
- Date de la version précédente: 11.06.2024
- Acronymes et abréviations:
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
 - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - SVHC: Substances of Very High Concern
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 - Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
 - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 - STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

par le Règlement (UE) 2020/878

Numéro de version 9

Date d'impression : 14.06.2024

Révision: 14.06.2024

Nom du produit: DICHLOROMETHANE / CHLORURE DE METHYLENE
chlorure de méthylène
dichlorométhane

(suite de la page 9)

Annexe: Scénario d'exposition

· **Désignation brève du scénario d'exposition** Voir annexe 1.

FR

Annexe: Scénarios d'exposition

Liste des scénarios d'exposition
Scénario d'exposition 1: Fabrication, recyclage et distribution du chlorure de méthylène
Scénario d'exposition 2: Utilisation du chlorure de méthylène comme agent intermédiaire
Scénario d'exposition 3: Utilisation du chlorure de méthylène dans les formulations et le reconditionnement de produits
Scénario d'exposition 4: Utilisation du chlorure de méthylène comme solvant de procédé / moyen d'extraction
Scénario d'exposition 5: Utilisation du chlorure de méthylène dans les peintures
Scénario d'exposition 6: Utilisation du chlorure de méthylène dans les agents nettoyants
Scénario d'exposition 7: Utilisation du chlorure de méthylène comme agent d'expansion
Scénario d'exposition 8: Utilisation du chlorure de méthylène dans les fluides fonctionnels (Fluides caloporeurs)
Scénario d'exposition 9: Utilisation du chlorure de méthylène dans les peintures (Professionnel)
Scénario d'exposition 10: Utilisation du chlorure de méthylène dans les agents nettoyants (Professionnel)
Scénario d'exposition 11: Utilisation du chlorure de méthylène dans les cosmétiques (Professionnel)
Scénario d'exposition 12: Utilisations agrochimiques du chlorure de méthylène(Professionnel)
Scénario d'exposition 13: Conditionnement et reconditionnement des formulations contenant du chlorure de méthylène (Professionnel)
Scénario d'exposition 14: Utilisation du chlorure de méthylène dans les laboratoires (Professionnel)

Scénario d'exposition 1: Fabrication, recyclage et distribution du chlorure de méthylène

Section 1	Titre du scénario d'exposition
Titre	Fabrication, recyclage et distribution du chlorure de méthylène (Industriel)
Titre systématique inspiré du descripteur d'utilisation	Secteurs d'utilisation: Industriel (SU3, SU8, SU9)
	Catégorie de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15
	Catégorie d'émission dans l'environnement: ERC1
Processus et activités traités dans le scénario d'exposition	Fabrication de chlorure de méthylène. Comprend le recyclage/la récupération, les transferts de matière, le stockage, la maintenance et le chargement (notamment les navires/bateaux, le transport par voie routière ou ferrée et les conteneurs en vrac), le prélèvement et les activités laboratoires connexes.
Section 2	Conditions opératoires et mesures de gestion des risques
Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs
PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.	
Caractéristiques des produits chimiques	
Aspect physique du produit	OC5: Liquide, Pression de vapeur >10kPa.
Concentration de la substance dans le produit	G13: Pourcentage de la substance couverte dans le produit jusqu'à 100% (sauf indication contraire).
Fréquence et durée de l'utilisation	G2: Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Rien de connu.
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	G15: Utilisation supposée à > 20 °C au-dessus de la température ambiante. G1: Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail soit mis en œuvre.
Scénarios de contribution	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Processus continu [CS54] Fabrication de DCM	[E47] Manipulation des substances dans un système fermé. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Avec prélèvement de l'échantillon [CS56] Fabrication de DCM	[E47] Manipulation des substances dans un système fermé. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.

Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Utilisation dans des processus contenant un lot [CS37] Fabrication de DCM	[E49] Manipuler la substance dans un système largement fermé doté d'une ventilation double. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Traitement par lot [CS55] Fabrication de DCM	[E54] Mettre en place une ventilation par extraction aux points d'émission. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Activités en laboratoire [CS36]	[E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Transferts de matières [CS3] Transferts en vrac [CS14] Installation non dédiée [CS82] Distribution de DCM	[E81] Égoutter et retirer la substance de l'équipement avant l'interruption ou l'entretien. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Transferts de matières [CS3] Transferts en vrac [CS14] Installation dédiée [CS81] Distribution de DCM	[E51] Remplir les contenants ! boîtes métals aux points de remplissage appropriés fournis avec une ventilation double locale. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Transferts de matières [CS3] Tambour ! transferts de lot [CS8] Versement depuis des petits récipients [CS9] Remplissage de petits paquets [CS7] Distribution de DCM	[E51] Remplir les contenants ! boîtes métals aux points de remplissage appropriés fournis avec une ventilation double locale. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition environnementale
Caractéristiques des produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> La substance possède une structure unique [PrC1] Non hydrophobe [PrC4b] Facilement biodégradable. [PrC5a]
Mode d'emploi opérationnel	Usage intérieur [OOC2]
Quantités utilisées	
Tonnage UE	103000
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]	0.25
Tonnage d'utilisation régional (tonnes ! an) [A2]	25700
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]	1
Tonnage quotidien local moyen (kg!d) [A5]	85700
Tonnage annuel du site (tonnes!an) [A6]	25700
Fréquence et durée de l'utilisation	
Type de rejet [FD2]	Rejet continu
Jours d'émission (jours! Année(s)) [FD4]	300

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques				
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)	18000			
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser dans des systèmes fermés. Procédés humides ou à sec. 			
Fraction issue du procédé libérée dans l'air	5.96·10 ⁻⁵			
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	3.69·10 ⁻⁵			
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	0			
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	63072			
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet				
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]				
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol				
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]			
Eaux usées	Traiter les eaux usées sur place (avant de recevoir les rejets d'eau) pour atteindre le rendement de retrait requis de 93,5 %.			
Sol	Les contrôle des émissions des sols ne sont pas applicables en raison de l'absence de rejet direct dans le sol [TCR4]			
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition				
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]				
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales				
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	Le traitement des eaux usées domestiques n'est pas supposé [STP2]			
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.			
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.			
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.			
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.			
Section 3				
3.1. Exposition des travailleurs				
Méthode	ECETOR TRAv2			
Scénarios de contribution	Exposition par poste entier et RCR			
	Exposition par inhalation prévue (ppm) [modifi]	Exposition dermique prévue (mg/kg/d) [modifi]	RCR spécifique à la substance (Inhalation)	RCR spécifique à la substance (Cutanée)

Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Processus continu [CS54] Fabrication de DCM	0.01	0.07	0.0001	0.00001	0.0001
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Avec prélèvement de l'échantillon [CS56] Fabrication de DCM	50.00	0.27	0.50	0.00006	0.50
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Utilisation dans des processus contenant un lot [CS37] Fabrication de DCM	10.00	0.07	0.10	0.00001	0.10
Traitement par lot [CS55] Fabrication de DCM	10.00	1.37	0.10	0.0003	0.10
Activités en laboratoire [CS36]	50.00	0.07	0.5	0.00001	0.50
Transferts de matières [CS3] Transferts en vrac [CS14] Installation non dédiée [CS82] Distribution de DCM	50.00	2.74	0.5	0.0006	0.50
Transferts de matières [CS3] Transferts en vrac [CS14] Installation dédiée [CS81] Distribution de DCM	4.50	1.37	0.05	0.0003	0.05
Transferts de matières [CS3] Tambour / transferts de lot [CS8] Versement depuis des petits récipients [CS9] Remplissage de petits paquets [CS7] Distribution de DCM	20.00	1.37	0.2	0.0003	0.20
3.2. Environnement					
Modèle EUSES utilis [EE4]					
Cible de protection	Estimation de l'exposition	Taux de caractérisation des risques			
Eau douce (pélagique) (mg/L)	$5.17 \cdot 10^{-3}$	$9.57 \cdot 10^{-3}$			
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	$4.16 \cdot 10^{-4}$	$2.14 \cdot 10^{-3}$			
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	$9.3 \cdot 10^{-3}$	$9.57 \cdot 10^{-3}$			
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	$7.49 \cdot 10^{-4}$	$2.14 \cdot 10^{-3}$			
Sol (mg/kg de poids frais)	$1.26 \cdot 10^{-4}$	$2.45 \cdot 10^{-4}$			
Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.			
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.			
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	$8.83 \cdot 10^{-4}$	$3.41 \cdot 10^{-5}$			

Section 4	Orientation pour vérifier la conformité avec le Scénario d'Exposition
4.1. Santé	
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Lorsque d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents [G23]
4.2. Environnement	
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Les directives sont basées sur les conditions d'exploitation prises en charge qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Ainsi, la mise à l'échelle peut s'avérer indispensable pour définir les mesures de gestion de risques spécifiques approprié aux sites. Si l'échelle révèle un état d'utilisation dangereuse, des mesures de gestion de risques (RMM) supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont requises. [DSU1, DSU8]

Scénario d'exposition 2: Utilisation du chlorure de méthylène comme agent intermédiaire

Section 1	Titre du scénario d'exposition
Titre	Utilisation du chlorure de méthylène comme agent intermédiaire (Industriel) (N° CAS: 75-09-2)
Titre systématique inspiré du descripteur d'utilisation	Secteurs d'utilisation: Industriel (SU3, SU8, SU9)
	Catégorie de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15
	Catégorie d'émission dans l'environnement: ERC6a
	Catégories de libération environnementale spécifiques: ESVOC2
Processus et activités traités dans le scénario d'exposition	Utilisation du chlorure de méthylène comme agent intermédiaire (industriel). Comprend la distribution (notamment les navires/bateaux, le transport par voie routière ou ferrée et les conteneurs en vrac) et le prélèvement et les activités laboratoires connexes.
Section 2	Conditions opératoires et mesures de gestion des risques
Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs
PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.	
Caractéristiques des produits chimiques	
Aspect physique du produit	OC5: Liquide, Pression de vapeur >10kPa.
Concentration de la substance dans le produit	G13: Pourcentage de la substance couverte dans le produit jusqu'à 100% (sauf indication contraire).
Fréquence et durée de l'utilisation	G2: Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Rien de connu.
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	G15: Utilisation supposée à > 20 °C au-dessus de la température ambiante. G1: Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail soit mis en œuvre.
Scénarios de contribution	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Processus continu [CS54] Utilisation intermédiaire	[E47] Manipulation des substances dans un système fermé. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Avec prélèvement de l'échantillon [CS56] Utilisation intermédiaire	[E47] Manipulation des substances dans un système fermé. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.

Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Utilisation dans des processus contenant un lot [CS37] Utilisation intermédiaire	[E49] Manipuler la substance dans un système largement fermé doté d'une ventilation double. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Traitement par lot [CS55] Utilisation intermédiaire	[E54] Mettre en place une ventilation par extraction aux points d'émission. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Activités en laboratoire [CS36]	[E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Transferts de matières [CS3] Transferts en vrac [CS14] Installation non dédiée [CS82] Distribution de la substance	[E81] Égoutter et retirer la substance de l'équipement avant l'interruption ou l'entretien. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Transferts de matières [CS3] Transferts en vrac [CS14] Installation dédiée [CS81] Distribution de la substance	[E51] Remplir les contenants ! boîtes métals aux points de remplissage appropriés fournis avec une ventilation double locale. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition environnementale
Caractéristiques des produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> La substance possède une structure unique [PrC1] Non hydrophobe [PrC4b] Facilement biodégradable. [PrC5a]
Mode d'emploi opérationnel	Usage intérieur [OOC2]
Quantités utilisées	
Tonnage UE	Non disponible.
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]	Non disponible.
Tonnage d'utilisation régional (tonnes ! an) [A2]	2570
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]	1
Tonnage quotidien local moyen (kg!d) [A5]	8567
Tonnage annuel du site (tonnes!an) [A6]	2570
Fréquence et durée de l'utilisation	
Type de rejet [FD2]	Rejet continu.
Jours d'émission (jours! Année(s)) [FD4]	300
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ !d)	18000
Facteur local de dilution d'eau douce	10
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser dans des systèmes fermés. Procédés humides ou à sec.

Fraction issue du procédé libérée dans l'air	5·10 ⁻⁴				
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	0.01				
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	0				
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.				
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet					
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]					
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol					
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]				
Eaux usées	Aucun indiqué.				
Sol	Les contrôle des émissions des sols ne sont pas applicables en raison de l'absence de rejet direct dans le sol [TCR4]				
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition					
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]					
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales					
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	93.5% [STP3]				
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000				
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.				
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.				
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.				
Section 3	Estimation de l'exposition				
3.1. Exposition des travailleurs					
Méthode	ECETOR TRAv2				
Scénarios de contribution	Exposition par poste entier et RCR				
	Exposition par inhalation prévue (ppm) [modifi]	Exposition dermique prévue (mg/kg/d) [modifi]	RCR spécifique à la substance (Inhalation)	RCR spécifique à la substance (Cutanée)	RCR spécifique à la substance (Toutes les voies)
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Processus continu [CS54] Utilisation intermédiaire	0.01	0.07	0.0001	0.00001	0.000
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Avec prélèvement de l'échantillon [CS56] Utilisation intermédiaire	50.00	0.27	0.50	0.00006	0.50

Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Utilisation dans des processus contenant un lot [CS37] Utilisation intermédiaire	10.00	0.07	0.10	0.00001	0.10				
Traitements par lot [CS55] Utilisation intermédiaire	10.00	1.37	0.10	0.0003	0.10				
Activités en laboratoire [CS36]	50.00	0.07	0.5	0.00001	0.50				
Transferts de matières [CS3] Transferts en vrac [CS14] Installation non dédiée [CS82] Distribution de la substance	50.00	2.74	0.5	0.0006	0.50				
Transferts de matières [CS3] Transferts en vrac [CS14] Installation dédiée [CS81] Distribution de la substance	4.50	1.37	0.05	0.0003	0.05				
3.2. Environnement									
Modèle EUSES utilis [EE4]									
Cible de protection	Estimation de l'exposition	Taux de caractérisation des risques							
Eau douce (pélagique) (mg/L)	0.283	0.524							
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.509	0.524							
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	0.0282	0.145							
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.0507	0.145							
Sol (mg/kg de poids frais)	0.308	0.599							
Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.							
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.							
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	2.78	0.107							
Section 4									
4.1. Santé									
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Lorsque d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents [G23]								
4.2. Environnement									
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Les directives sont basées sur les conditions d'exploitation prises en charge qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Ainsi, la mise à l'échelle peut s'avérer indispensable pour définir les mesures de gestion de risques spécifiques approprié aux sites. Si l'échelle révèle un état d'utilisation dangereuse, des mesures de gestion de risques (RMM) supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont requises. [DSU1, DSU8]								

Scénario d'exposition 3: Utilisation du chlorure de méthylène dans les formulations et le reconditionnement de produits

Section 1	Titre du scénario d'exposition
Titre	Utilisation du chlorure de méthylène dans les formulations et le reconditionnement de produits (Industriel) (N° CAS: 75-09-2)
Titre systématique inspiré du descripteur d'utilisation	Secteurs d'utilisation: Industriel (SU3, SU10)
	Catégorie de processus: PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15
	Catégorie d'émission dans l'environnement: ERC2
Processus et activités traités dans le scénario d'exposition	<p>Utilisation du chlorure de méthylène dans les formulations et le reconditionnement de produits:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décapants • Aérosol • Dégraissants pour métaux • Adhésifs
Section 2	Conditions opératoires et mesures de gestion des risques
Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs
	<p>PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.</p> <p>PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.</p>
Caractéristiques des produits chimiques	
Aspect physique du produit	OC5: Liquide, Pression de vapeur >10kPa.
Concentration de la substance dans le produit	G13: Pourcentage de la substance couverte dans le produit jusqu'à 100% (sauf indication contraire).
Fréquence et durée de l'utilisation	G2: Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Rien de connu.
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	G15: Utilisation supposée à > 20 °C au-dessus de la température ambiante. G1: Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail soit mis en œuvre.
Scénarios de contribution	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Utilisation dans des processus contenant un lot [CS37] Formulation des produits contenant du méthylène	[E49] Manipuler la substance dans un système largement fermé doté d'une ventilation double. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Traitement par lot [CS55] Formulation des produits contenant du méthylène	[E54] Mettre en place une ventilation par extraction aux points d'émission. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.

Opérations de mélange (systèmes ouverts) [CS30] Traitement par lot [CS55] Formulation des produits contenant du méthylène	[E54] Mettre en place une ventilation par extraction aux points d'émission. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Activités en laboratoire [CS36]	[E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Transferts de matières [CS3] Transferts en vrac [CS14] Manuel [CS34] Installation non dédiée [CS82] Conditionnement et reconditionnement du chlorure de méthylène et ses mélanges	[E54] Mettre en place une ventilation par extraction aux points d'émission. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Transferts de matières [CS3] Transferts en vrac [CS14] Installation dédiée [CS81] Conditionnement et reconditionnement du chlorure de méthylène et ses mélanges	[E51] Remplir les contenants ! boîtes métals aux points de remplissage appropriés fournis avec une ventilation double locale. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Remplissage des tambours et petits paquets [CS6] Installation dédiée [CS81] Conditionnement et reconditionnement du chlorure de méthylène et ses mélanges	[E51] Remplir les contenants ! boîtes métals aux points de remplissage appropriés fournis avec une ventilation double locale. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition environnementale
Caractéristiques des produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> La substance possède une structure unique [PrC1] Non hydrophobe [PrC4b] Facilement biodégradable. [PrC5a]
Section 2.2.1	Décapants Contrôle de l'exposition environnementale
Mode d'emploi opérationnel	Usage intérieur [OOC2]
Quantités utilisées	
Tonnage UE	Non disponible.
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]	Non disponible.
Tonnage d'utilisation régional (tonnes ! an) [A2]	2810
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]	0.085
Tonnage quotidien local moyen (kg!d) [A5]	797
Tonnage annuel du site (tonnes!an) [A6]	239
Fréquence et durée de l'utilisation	
Type de rejet [FD2]	Rejet continu
Jours d'émission (jours! Année(s)) [FD4]	300
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ !d)	18000
Facteur local de dilution d'eau douce	10

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser dans des systèmes fermés. Procédés humides ou à sec.
Fraction issue du procédé libérée dans l'air	0.025
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	0.02
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	0
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]	
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol	
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]
Eaux usées	Aucun indiqué.
Sol	Les contrôle des émissions des sols ne sont pas applicables en raison de l'absence de rejet direct dans le sol [TCR4]
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales	
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	93.5% [STP3]
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.
Section 2.2.2	Aérosol Contrôle de l'exposition environnementale
Mode d'emploi opérationnel	Usage intérieur [OOC2]
Quantités utilisées	
Tonnage UE	Non disponible.
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]	Non disponible.
Tonnage d'utilisation régional (tonnes / an) [A2]	1120
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]	0.893
Tonnage quotidien local moyen (kg/d) [A5]	3334
Tonnage annuel du site (tonnes/an) [A6]	1000

Fréquence et durée de l'utilisation	
Type de rejet [FD2]	Rejet continu
Jours d'émission (jours/ Année(s)) [FD4]	300
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)	18000
Facteur local de dilution d'eau douce	10
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser dans des systèmes fermés. Procédés humides ou à sec.
Fraction issue du procédé libérée dans l'air	0.025
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	0.02
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	0
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]	
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol	
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]
Eaux usées	Aucun indiqué.
Sol	Les contrôle des émissions des sols ne sont pas applicables en raison de l'absence de rejet direct dans le sol [TCR4]
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales	
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	93.5% [STP3]
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.
Section 2.2.3	Dégraissants pour métaux Contrôle de l'exposition environnementale
Mode d'emploi opérationnel	Usage intérieur [OOC2]
Quantités utilisées	
Tonnage UE	Non disponible.
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]	Non disponible.

Tonnage d'utilisation régional (tonnes / an) [A2]	1180
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]	1
Tonnage quotidien local moyen (kg/d) [A5]	3933
Tonnage annuel du site (tonnes/an) [A6]	1180
Fréquence et durée de l'utilisation	
Type de rejet [FD2]	Rejet continu
Jours d'émission (jours/ Année(s)) [FD4]	300
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)	18000
Facteur local de dilution d'eau douce	10
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser dans des systèmes fermés. • Procédés humides ou à sec.
Fraction issue du procédé libérée dans l'air	0.025
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	0.02
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	0
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]	
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol	
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]
Eaux usées	Aucun indiqué.
Sol	Les contrôle des émissions des sols ne sont pas applicables en raison de l'absence de rejet direct dans le sol [TCR4]
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales	
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	93.5% [STP3]
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.

Section 2.2.4		Adhésifs Contrôle de l'exposition environnementale		
Mode d'emploi opérationnel		Usage intérieur [OOC2]		
Quantités utilisées				
Tonnage UE		Non disponible.		
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]		Non disponible.		
Tonnage d'utilisation régional (tonnes / an)[A2]		2070		
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]		0.275		
Tonnage quotidien local moyen (kg/d) [A5]		1898		
Tonnage annuel du site (tonnes/an) [A6]		569		
Fréquence et durée de l'utilisation				
Type de rejet [FD2]	Rejet continu			
Jours d'émission (jours/ Année(s)) [FD4]	300			
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques				
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)	18000			
Facteur local de dilution d'eau douce	10			
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser dans des systèmes fermés. • Procédés humides ou à sec. 			
Fraction issue du procédé libérée dans l'air	0.010			
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	0			
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	0			
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.			
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet				
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]				
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol				
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]			
Eaux usées	Aucun indiqué.			
Sol	Les contrôle des émissions des sols ne sont pas applicables en raison de l'absence de rejet direct dans le sol [TCR4]			
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition				
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]				
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales				
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	93.5% [STP3]			
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000			

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.				
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.				
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.				
Section 3	Estimation de l'exposition				
3.1. Exposition des travailleurs					
Méthode	ECETOR TRAv2				
Scénarios de contribution	Exposition par poste entier et RCR				
	Exposition par inhalation prévue (ppm) [modifi]	Exposition dermique prévue (mg/kg/d) [modifi]	RCR spécifique à la substance (Inhalation)	RCR spécifique à la substance (Cutanée)	RCR spécifique à la substance (Toutes les voies)
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Utilisation dans des processus contenant un lot [CS37] Formulation des produits contenant du méthylène	10.00	0.07	0.10	0.00001	0.10
Traitement par lot [CS55] Formulation des produits contenant du méthylène	10.00	1.37	0.10	0.0003	0.10
Opérations de mélange (systèmes ouverts) [CS30] Traitement par lot [CS55] Formulation des produits contenant du méthylène	25.00	2.74	0.25	0.0006	0.25
Activités en laboratoire [CS36]	50.00	0.07	0.5	0.00001	0.50
Transferts de matières [CS3] Transferts en vrac [CS14] Manuel [CS34] Installation non dédiée [CS82] Conditionnement et reconditionnement du chlorure de méthylène et ses mélanges	25.00	2.74	0.3	0.0006	0.25
Transferts de matières [CS3] Transferts en vrac [CS14] Installation dédiée [CS81] Conditionnement et reconditionnement du chlorure de méthylène et ses mélanges	4.50	1.37	0.05	0.0003	0.05
Remplissage des tambours et petits paquets [CS6] Installation dédiée [CS81] Conditionnement et reconditionnement du chlorure de méthylène et ses mélanges	20.00	1.37	0.2	0.0003	0.20
3.2. Environnement					
Modèle EUSES utilis [EE4]					

3.2.1 Exposition de l'environnement (Décapants)		
Cible de protection	Estimation de l'exposition	Taux de caractérisation des risques
Eau douce (pélagique) (mg/L)	0.057	0.105
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.102	0.105
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	$5.56 \cdot 10^{-3}$	0.029
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.010	0.029
Sol (mg/kg de poids frais)	0.058	0.11
Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	0.517	0.020
3.2.2 Exposition de l'environnement (Aérosol)		
Cible de protection	Estimation de l'exposition	Taux de caractérisation des risques
Eau douce (pélagique) (mg/L)	$4.96 \cdot 10^{-3}$	$9.19 \cdot 10^{-3}$
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	$8.93 \cdot 10^{-3}$	$9.19 \cdot 10^{-3}$
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	$4.00 \cdot 10^{-3}$	$2.06 \cdot 10^{-3}$
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	$7.20 \cdot 10^{-4}$	$2.06 \cdot 10^{-3}$
Sol (mg/kg de poids frais)	$1.29 \cdot 10^{-3}$	$2.51 \cdot 10^{-3}$
Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	$1.06 \cdot 10^{-3}$	$4.09 \cdot 10^{-5}$
3.2.3 Exposition de l'environnement (Dégraissants pour métaux)		
Cible de protection	Estimation de l'exposition	Taux de caractérisation des risques
Eau douce (pélagique) (mg/L)	0.259	0.480
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.467	0.480
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	0.029	0.133
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.047	0.133

Sol (mg/kg de poids frais)	0.283	0.550
Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	2.54	0.098
3.2.4 Exposition de l'environnement (Adhésifs)		
Cible de protection	Estimation de l'exposition	Taux de caractérisation des risques
Eau douce (pélagique) (mg/L)	$4.85 \cdot 10^{-3}$	$8.99 \cdot 10^{-3}$
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	$8.74 \cdot 10^{-3}$	$8.99 \cdot 10^{-3}$
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	$3.90 \cdot 10^{-4}$	$2.01 \cdot 10^{-3}$
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	$7.01 \cdot 10^{-4}$	$2.01 \cdot 10^{-3}$
Sol (mg/kg de poids frais)	$4.19 \cdot 10^{-4}$	$7.33 \cdot 10^{-3}$
Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	0	0
Section 4	Orientation pour vérifier la conformité avec le Scénario d'Exposition	
4.1. Santé		
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Lorsque d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents [G23]	
4.2. Environnement		
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Les directives sont basées sur les conditions d'exploitation prises en charge qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Ainsi, la mise à l'échelle peut s'avérer indispensable pour définir les mesures de gestion de risques spécifiques approprié aux sites. Si l'échelle révèle un état d'utilisation dangereuse, des mesures de gestion de risques (RMM) supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont requises. [DSU1, DSU8]	

Scénario d'exposition 4: Utilisation du chlorure de méthylène comme solvant de procédé / moyen d'extraction

Section 1	Titre du scénario d'exposition
Titre	Utilisation du chlorure de méthylène comme solvant de procédé / moyen d'extraction (Industriel) (N° CAS: 75-09-2)
Titre systématique inspiré du descripteur d'utilisation	Secteurs d'utilisation: Industriel (SU3, SU5, SU9)
	Catégorie de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC 4, PROC10, PROC15
	Catégorie d'émission dans l'environnement: ERC4
Processus et activités traités dans le scénario d'exposition	Utilisation du chlorure de méthylène comme solvant de procédé / moyen d'extraction (Industriel): <ul style="list-style-type: none"> • Solvant de procédé • Moyen d'extraction - sites de grande taille • Moyen d'extraction - sites de petite taille
Section 2	Conditions opératoires et mesures de gestion des risques
Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs
PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.	
Caractéristiques des produits chimiques	
Aspect physique du produit	OC5: Liquide, Pression de vapeur >10kPa.
Concentration de la substance dans le produit	G13: Pourcentage de la substance couverte dans le produit jusqu'à 100% (sauf indication contraire).
Fréquence et durée de l'utilisation	G2: Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Rien de connu.
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	G15: Utilisation supposée à > 20 °C au-dessus de la température ambiante. G1: Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail soit mis en œuvre.
Scénarios de contribution	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Processus continu [CS54]	[E47] Manipulation des substances dans un système ferm. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Avec prélèvement de l'échantillon [CS56]	[E47] Manipulation des substances dans un système ferm. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Utilisation dans des processus contenant un lot [CS37]	[E49] Manipuler la substance dans un système largement fermé doté d'une ventilation double. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.

Traitement par lot [CS55]	[E54] Mettre en place une ventilation par extraction aux points d'émission. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Activités en laboratoire [CS36] Laminage, Brossage [CS51]	[E54] Mettre en place une ventilation par extraction aux points d'émission. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Activités en laboratoire [CS36]	[E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition environnementale
Caractéristiques des produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> La substance possède une structure unique [PrC1] Non hydrophobe [PrC4b] Facilement biodégradable. [PrC5a]
Section 2.2.1	Solvant de procédé Contrôle de l'exposition environnementale
Mode d'emploi opérationnel	Usage intérieur [OOC2]
Quantités utilisées	
Tonnage UE	Non disponible.
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]	Non disponible.
Tonnage d'utilisation régional (tonnes / an) [A2]	2410
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]	1
Tonnage quotidien local moyen (kg/d) [A5]	24100
Tonnage annuel du site (tonnes/an) [A6]	2410
Fréquence et durée de l'utilisation	
Type de rejet [FD2]	Rejet continu
Jours d'émission (jours/ Année(s)) [FD4]	100
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)	18000
Facteur local de dilution d'eau douce	10
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser dans des systèmes fermés. Procédés humides ou à sec.
Fraction issue du procédé libérée dans l'air	0.669
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	1.54·10 ⁻³
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	0
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]	
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol	
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]
Eaux usées	Aucun indiqué.
Sol	Les contrôle des émissions des sols ne sont pas applicables en raison de l'absence de rejet direct dans le sol[TCR4]
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales	
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	93.5% [STP3]
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.
Section 2.2.2	Moyen d'extraction - sites de grande taille Contrôle de l'exposition environnementale
Mode d'emploi opérationnel	Usage intérieur [OOC2]
Quantités utilisées	
Tonnage UE	Non disponible.
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]	Non disponible.
Tonnage d'utilisation régional (tonnes / an) [A2]	13400
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]	1
Tonnage quotidien local moyen (kg/d) [A5]	36,712
Tonnage annuel du site (tonnes/an) [A6]	13,400
Fréquence et durée de l'utilisation	
Type de rejet [FD3]	Utilisation dispersive
Jours d'émission (jours/ Année(s)) [FD4]	365
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)	18000
Facteur local de dilution d'eau douce	10
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser dans des systèmes fermés. • Procédés humides ou à sec.

Fraction issue du procédé libérée dans l'air	$7.06 \cdot 10^{-4}$
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	$5.29 \cdot 10^{-3}$
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	0
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]	
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol	
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]
Eaux usées	Aucun indiqué.
Sol	Les contrôle des émissions des sols ne sont pas applicables en raison de l'absence de rejet direct dans le sol [TCR4]
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales	
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	93.5% [STP3]
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.
Section 2.2.3	Moyen d'extraction - sites de petite taille Contrôle de l'exposition environnementale
Mode d'emploi opérationnel	Usage intérieur [OOC2]
Quantités utilisées	
Tonnage UE	Non disponible.
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]	Non disponible.
Tonnage d'utilisation régional (tonnes / an)[A2]	13,400
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]	0.287
Tonnage quotidien local moyen (kg/d) [A5]	38,460
Tonnage annuel du site (tonnes/an) [A6]	3,846
Fréquence et durée de l'utilisation	
Type de rejet [FD2]	Rejet continu
Jours d'émission (jours/ Année(s)) [FD4]	100

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques				
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)	18000			
Facteur local de dilution d'eau douce	10			
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser dans des systèmes fermés. Procédés humides ou à sec. 			
Fraction issue du procédé libérée dans l'air	0.114			
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	0.095			
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	0			
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.			
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet				
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]				
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol				
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]			
Eaux usées	Aucun indiqué.			
Sol	Les contrôle des émissions des sols ne sont pas applicables en raison de l'absence de rejet direct dans le sol [TCR4]			
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition				
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]				
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales				
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	93.5% [STP3]			
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000			
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.			
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.			
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.			
Section 3	Estimation de l'exposition			
3.1. Exposition des travailleurs				
Méthode	ECETOR TRAv2			
Scénarios de contribution	Exposition par poste entier et RCR			
	Exposition par inhalation prévue (ppm) [modifi]	Exposition dermique prévue (mg/kg/d) [modifi]	RCR spécifique à la substance (Inhalation)	RCR spécifique à la substance (Cutanée)

Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Processus continu [CS54]	0.01	0.07	0.0001	0.00001	0.000
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Avec prélèvement de l'échantillon [CS56]	50.00	0.27	0.50	0.00006	0.50
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Utilisation dans des processus contenant un lot [CS37]	10.00	0.07	0.10	0.00001	0.10
Traitement par lot [CS55]	10.00	1.37	0.10	0.0003	0.10
Activités en laboratoire [CS36] Laminage, Brossage [CS51]	25.00	5.49	0.25	0.001	0.25
Activités en laboratoire [CS36]	50.00	0.07	0.5	0.00001	0.50
3.2. Environnement					
Modèle EUSES utilis [EE4]					
3.2.1 Exposition de l'environnement (Solvant de procédé)					
Cible de protection	Estimation de l'exposition	Taux de caractérisation des risques			
Eau douce (pélagique) (mg/L)	0.082		0.153		
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.149		0.153		
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	$8.17 \cdot 10^{-3}$		0.042		
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.015		0.042		
Sol (mg/kg de poids frais)	0.126		0.245		
Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.		La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.		
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.		La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.		
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	0.776		0.030		
3.2.2 Exposition de l'environnement (Moyen d'extraction - sites de grande taille)					
Cible de protection	Estimation de l'exposition	Taux de caractérisation des risques			
Eau douce (pélagique) (mg/L)	0.011		0.021		
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.020		0.021		
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	$1.03 \cdot 10^{-3}$		$5.31 \cdot 10^{-3}$		
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	$1.85 \cdot 10^{-3}$		$5.31 \cdot 10^{-3}$		
Sol (mg/kg de poids frais)	$7.46 \cdot 10^{-3}$		0.015		

Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	0.064	$2.47 \cdot 10^{-3}$
3.2.3 Exposition de l'environnement (Moyen d'extraction - sites de petite taille)		
Cible de protection	Estimation de l'exposition	Taux de caractérisation des risques
Eau douce (pélagique) (mg/L)	0.185	0.343
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.334	0.343
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	0.018	0.093
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.033	0.093
Sol (mg/kg de poids frais)	0.211	0.411
Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	1.81	0.070
Section 4	Orientation pour vérifier la conformité avec le Scénario d'Exposition	
4.1. Santé		
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Lorsque d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents [G23]	
4.2. Environnement		
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Les directives sont basées sur les conditions d'exploitation prises en charge qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Ainsi, la mise à l'échelle peut s'avérer indispensable pour définir les mesures de gestion de risques spécifiques approprié aux sites. Si l'échelle révèle un état d'utilisation dangereuse, des mesures de gestion de risques (RMM) supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont requises. [DSU1, DSU8]	

Scénario d'exposition 5: Utilisation du chlorure de méthylène dans les peintures

Section 1	Titre du scénario d'exposition
Titre	Utilisation du chlorure de méthylène dans les peintures (Peintures, Adhésifs, Scelleurs), (Industriel) (N° CAS: 75-09-2)
Titre systématique inspiré du descripteur d'utilisation	Secteurs d'utilisation: Industriel (SU3, SU11, SU18)
	Catégorie de processus: PROC7, PROC10
	Catégorie d'émission dans l'environnement: ERC4
Processus et activités traités dans le scénario d'exposition	Utilisation du chlorure de méthylène dans les peintures (Peintures, Adhésifs, Scelleurs), (Industriel): <ul style="list-style-type: none"> • Aérosol • Adhésifs
Section 2	Conditions opératoires et mesures de gestion des risques
Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles PROC10 Application au rouleau ou au pinceau	
Caractéristiques des produits chimiques	
Aspect physique du produit	OC5: Liquide, Pression de vapeur >10kPa.
Concentration de la substance dans le produit	G12: Pourcentage de la substance couverte dans le produit jusqu'à 25%.
Fréquence et durée de l'utilisation	G2: Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Rien de connu.
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	G15: Utilisation supposée à > 20 °C au-dessus de la température ambiante. G1: Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail soit mis en œuvre.
Scénarios de contribution	Mesures de gestion des risques
Vaporisation [CS10] Peinture/Revêtements (Aérosol)	[E59] Réaliser dans une cabine ventilée fournie avec un flux laminaire. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Vaporisation [CS10] Agents de démolage (Aérosol)	[E59] Réaliser dans une cabine ventilée fournie avec un flux laminaire. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Laminage, Brossage [CS51] Adhésifs et produits d'étanchéité	[E54] Mettre en place une ventilation par extraction aux points d'émission. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition environnementale
Caractéristiques des produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> • La substance possède une structure unique [PrC1] • Non hydrophobe [PrC4b] • Facilement biodégradable. [PrC5a]
Section 2.2.1	Aérosol Contrôle de l'exposition environnementale
Mode d'emploi opérationnel	Usage intérieur [OOC2]

Quantités utilisées	
Tonnage UE	Non disponible.
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]	Non disponible.
Tonnage d'utilisation régional (tonnes / an) [A2]	1120
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]	0.893
Tonnage quotidien local moyen (kg/d) [A5]	10,720
Tonnage annuel du site (tonnes/an) [A6]	1,072
Fréquence et durée de l'utilisation	
Type de rejet [FD2]	Rejet continu
Jours d'émission (jours/ Année(s)) [FD4]	100
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)	18000
Facteur local de dilution d'eau douce	10
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser dans des systèmes fermés. • Procédés humides ou à sec.
Fraction issue du procédé libérée dans l'air	0.95
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	1
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	0
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]	
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol	
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]
Eaux usées	Aucun indiqué.
Sol	Les contrôle des émissions des sols ne sont pas applicables en raison de l'absence de rejet direct dans le sol [TCR4]
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales	
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	93.5% [STP3]
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.
Section 2.2.2	Adhésifs Contrôle de l'exposition environnementale
Mode d'emploi opérationnel	Usage intérieur [OOC2]
Quantités utilisées	
Tonnage UE	Non disponible.
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]	Non disponible.
Tonnage d'utilisation régional (tonnes / an) [A2]	2,070
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]	0.08
Tonnage quotidien local moyen (kg/d) [A5]	6,900
Tonnage annuel du site (tonnes/an) [A6]	2,070
Fréquence et durée de l'utilisation	
Type de rejet [FD2]	Rejet continu
Jours d'émission (jours/ Année(s)) [FD4]	300
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)	18000
Facteur local de dilution d'eau douce	10
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser dans des systèmes fermés. • Procédés humides ou à sec.
Fraction issue du procédé libérée dans l'air	6.27·10 ⁻³
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	0
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	0
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]	
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol	
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]
Eaux usées	Aucun indiqué.
Sol	Les contrôle des émissions des sols ne sont pas applicables en raison de l'absence de rejet direct dans le sol [TCR4]
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]	

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales					
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	93.5% [STP3]				
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000				
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.				
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.				
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.				
Section 3	Estimation de l'exposition				
3.1. Exposition des travailleurs					
Méthode	ECETOR TRAv2				
Scénarios de contribution	Exposition par poste entier et RCR				
	Exposition par inhalation prévue (ppm) [modifi]	Exposition dermique prévue (mg/kg/d) [modifi]	RCR spécifique à la substance (Inhalation)	RCR spécifique à la substance (Cutanée)	RCR spécifique à la substance (Toutes les voies)
Vaporisation [CS10] Peinture/Revêtements (Aérosol)	25,00	8,57	0,25	0,002	0,25
Vaporisation [CS10] Agents de démolage (Aérosol)	25,00	8,57	0,25	0,002	0,25
Laminage, Brossage [CS51] Adhésifs et produits d'étanchéité	25,00	5,49	0,25	0,001	0,25
3.2. Environnement					
Modèle EUSES utilis[EE4]					
3.2.1 Exposition de l'environnement (Aérosol)					
Cible de protection	Estimation de l'exposition			Taux de caractérisation des risques	
Eau douce (pélagique) (mg/L)	4.96·10 ⁻³			9.19·10 ⁻³	
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	8.93·10 ⁻³			9.19·10 ⁻³	
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	4.00·10 ⁻⁴			2.06·10 ⁻³	
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	7.20·10 ⁻⁴			2.06·10 ⁻³	
Sol (mg/kg de poids frais)	0.045			0.087	
Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.			La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.			La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	1.06·10 ⁻³			4.11·10 ⁻⁵	

3.2.2 Exposition de l'environnement (Adhésifs)		
Cible de protection	Estimation de l'exposition	Taux de caractérisation des risques
Eau douce (pélagique) (mg/L)	$4.85 \cdot 10^{-3}$	$8.98 \cdot 10^{-3}$
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	$8.74 \cdot 10^{-3}$	$8.98 \cdot 10^{-3}$
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	$4.00 \cdot 10^{-4}$	$2.06 \cdot 10^{-3}$
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	$7.20 \cdot 10^{-4}$	$2.06 \cdot 10^{-3}$
Sol (mg/kg de poids frais)	$2.05 \cdot 10^{-3}$	$3.98 \cdot 10^{-3}$
Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	0	0
Section 4	Orientation pour vérifier la conformité avec le Scénario d'Exposition	
4.1. Santé		
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Lorsque d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents [G23]	
4.2. Environnement		
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Les directives sont basées sur les conditions d'exploitation prises en charge qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Ainsi, la mise à l'échelle peut s'avérer indispensable pour définir les mesures de gestion de risques spécifiques approprié aux sites. Si l'échelle révèle un état d'utilisation dangereuse, des mesures de gestion de risques (RMM) supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont requises. [DSU1, DSU8]	

Scénario d'exposition 6: Utilisation du chlorure de méthylène dans les agents nettoyants

Section 1	Titre du scénario d'exposition
Titre	Utilisation du chlorure de méthylène dans les agents nettoyants (Industriel) (N° CAS: 75-09-2)
Titre systématique inspiré du descripteur d'utilisation	Secteurs d'utilisation: Industriel (SU3, SU5, SU7, SU12, SU13, SU17)
	Catégorie de processus: PROC0, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC10, PROC13
	Catégorie d'émission dans l'environnement: ERC4, ERC7
Processus et activités traités dans le scénario d'exposition	Utilisation du chlorure de méthylène dans les agents nettoyants / Solvant de procédé: <ul style="list-style-type: none"> • Dégraissants pour métaux • Décapants • Agent nettoyant/fluide fonctionnel
Section 2	Conditions opératoires et mesures de gestion des risques
Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs
PROC0 Autre processus ou activité PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage	
Caractéristiques des produits chimiques	
Aspect physique du produit	OC5: Liquide, Pression de vapeur >10kPa.
Concentration de la substance dans le produit	G13: Pourcentage de la substance couverte dans le produit jusqu'à 100% (sauf indication contraire).
Fréquence et durée de l'utilisation	G2: Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Rien de connu.
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	G15: Utilisation supposée à > 20 °C au-dessus de la température ambiante. G1: Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail soit mis en œuvre.
Scénarios de contribution	Mesures de gestion des risques
Application de produits nettoyants dans des systèmes clos [CS101] Bain dégraissant à vapeur [CS40]. Nettoyage de surface industrielle, nettoyage de métaux (dégraissage de métaux)	[E47] Manipulation des substances dans un système fermé. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Application de produits nettoyants dans des systèmes clos [CS101] Utiliser dans des systèmes fermés. [CS38] Nettoyage de cuir brut	[E49] Manipuler la substance dans un système largement fermé doté d'une ventilation double. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.

Application de produits nettoyants dans des systèmes clos [CS101] Utiliser dans des systèmes fermés. [CS38] Tambour / transferts de lot [CS8] Utiliser comme agent nettoyant	[E54] Mettre en place une ventilation par extraction aux points d'émission. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Traitement par lot [CS55] Utiliser comme agent nettoyant	[E54] Mettre en place une ventilation par extraction aux points d'émission. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Vaporisation [CS10] Décapant (Aérosol)	[E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés. [PPE22] Porter un appareil respiratoire conforme à un filtre EN140 Type A ou mieux.
Manuel [CS34] Surfaces [CS48] Nettoyage [CS47] Pas de pulvérisation [CS60] Utilisation manuelle comme agent nettoyant	[E54] Mettre en place une ventilation par extraction aux points d'émission. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Manuel [CS34] Surfaces [CS48] Nettoyage [CS47] Trempage, immersion et coulage [CS4] Décapant/nettoyage de métaux	[E54] Mettre en place une ventilation par extraction aux points d'émission. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Manuel [CS34] Surfaces [CS48] Nettoyage [CS47] Trempage, immersion et coulage [CS4] Décapant/nettoyage de métaux	[OC11] Éviter de réaliser des opérations de plus de :1heure(s). [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition environnementale
Caractéristiques des produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> La substance possède une structure unique [PrC1] Non hydrophobe [PrC4b] Facilement biodégradable. [PrC5a]
Section 2.2.1	Dégraissants pour métaux Contrôle de l'exposition environnementale
Mode d'emploi opérationnel	Usage intérieur [OOC2]
Quantités utilisées	
Tonnage UE	Non disponible.
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]	Non disponible.
Tonnage d'utilisation régional (tonnes / an)[A2]	1,180
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]	0.046
Tonnage quotidien local moyen (kg/d) [A5]	59,000
Tonnage annuel du site (tonnes/an) [A6]	1,180
Fréquence et durée de l'utilisation	
Type de rejet [FD2]	Rejet continu

Jours d'émission (jours/ Année(s)) [FD4]	20
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)	18000
Facteur local de dilution d'eau douce	10
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser dans des systèmes fermés. Procédés humides ou à sec.
Fraction issue du procédé libérée dans l'air	0.3
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	1·10·4
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	0
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]	
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol	
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]
Eaux usées	Aucun indiqué.
Sol	Les contrôle des émissions des sols ne sont pas applicables en raison de l'absence de rejet direct dans le sol [TCR4]
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales	
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	93.5% [STP3]
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.
Section 2.2.2	Décapants Contrôle de l'exposition environnementale
Mode d'emploi opérationnel	Usage intérieur/Usage extérieur [OOC3]
Quantités utilisées	
Tonnage UE	Non disponible.
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]	Non disponible.
Tonnage d'utilisation régional (tonnes / an) [A2]	2,810

Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]	0.11
Tonnage quotidien local moyen (kg/d) [A5]	140,500
Tonnage annuel du site (tonnes/an) [A6]	2,810
Fréquence et durée de l'utilisation	
Type de rejet [FD2]	Rejet continu
Jours d'émission (jours/ Année(s)) [FD4]	20
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)	18000
Facteur local de dilution d'eau douce	10
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser dans des systèmes fermés. • Procédés humides ou à sec.
Fraction issue du procédé libérée dans l'air	0.3
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	1·10 ⁻⁴
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	0
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]	
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol	
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]
Eaux usées	Aucun indiqué.
Sol	Aucun contrôle des émissions dans les sols requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR7]
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales	
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	93.5% [STP3]
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.

Section 2.2.3		Agent nettoyant/fluide fonctionnel Contrôle de l'exposition environnementale
Mode d'emploi opérationnel		Usage intérieur/Usage extérieur [OOC3]
Quantités utilisées		
Tonnage UE		Non disponible.
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]		Non disponible.
Tonnage d'utilisation régional (tonnes / an) [A2]		257
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]		0.04
Tonnage quotidien local moyen (kg/d) [A5]		500
Tonnage annuel du site (tonnes/an) [A6]		10
Fréquence et durée de l'utilisation		
Type de rejet [FD2]		Rejet continu
Jours d'émission (jours/ Année(s)) [FD4]		20
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques		
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)		18000
Facteur local de dilution d'eau douce		10
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement		<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser dans des systèmes fermés. • Procédés humides ou à sec.
Fraction issue du procédé libérée dans l'air		0.01
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées		1·10 ⁻³
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)		1·10 ⁻³
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)		Aucun indiqué.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet		
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]		
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol		
Air		Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]
Eaux usées		Aucun indiqué.
Sol		Les contrôle des émissions des sols ne sont pas applicables en raison de l'absence de rejet direct dans le sol [TCR4]
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition		
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales		
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)		93.5% [STP3]

Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000				
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.				
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.				
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.				
Section 3	Estimation de l'exposition				
3.1. Exposition des travailleurs					
Méthode	ECETOR TRAv2				
Scénarios de contribution	Exposition par poste entier et RCR				
	Exposition par inhalation prévue (ppm) [modifi]	Exposition dermique prévue (mg/kg/d) [modifi]	RCR spécifique à la substance (Inhalation)	RCR spécifique à la substance (Cutanée)	RCR spécifique à la substance (Toutes les voies)
Application de produits nettoyants dans des systèmes clos [CS101] Bain dégraissant à vapeur [CS40]. Nettoyage de surface industrielle, nettoyage de métaux (dégraissage de métaux)	50.00	1.37	0.50	0.00006	0.50
Application de produits nettoyants dans des systèmes clos [CS101] Utiliser dans des systèmes fermés. [CS38] Nettoyage de cuir brut	10.00	0.34	0.10	0.00001	0.10
Application de produits nettoyants dans des systèmes clos [CS101] Utiliser dans des systèmes fermés. [CS38] Tambour / transferts de lot [CS8] Utiliser comme agent nettoyant	10.00	0.34	0.10	0.00001	0.10
Traitements par lot [CS55] Utiliser comme agent nettoyant	10.00	1.37	0.10	0.0003	0.10
Vaporisation [CS10] Décapant (Aérosol)	50.00	42.86	0.5	0.002	0.50
Manuel [CS34] Surfaces [CS48] Nettoyage [CS47] Pas de pulvérisation [CS60] Utilisation manuelle comme agent nettoyant	25.00	27.43	0.3	0.001	0.25
Manuel [CS34] Surfaces [CS48] Nettoyage [CS47] Trempage, immersion et coulage [CS4] Décapant/nettoyage de métaux	25.00	13.71	0.3	0.0006	0.25
Manuel [CS34] Surfaces [CS48] Nettoyage [CS47] Trempage, immersion et coulage [CS4] Décapant/nettoyage de métaux	50.00	13.71	0.5	0.0006	0.50

3.2. Environnement		
Modèle EUSES utilis [EE4]		
3.2.1 Exposition de l'environnement (Dégraissants pour métaux)		
Cible de protection	Estimation de l'exposition	Taux de caractérisation des risques
Eau douce (pélagique) (mg/L)	$6.40 \cdot 10^{-3}$	0.012
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.012	0.012
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	$5.44 \cdot 10^{-4}$	$2.80 \cdot 10^{-3}$
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	$9.80 \cdot 10^{-4}$	$2.80 \cdot 10^{-3}$
Sol (mg/kg de poids frais)	$2.81 \cdot 10^{-3}$	$5.46 \cdot 10^{-3}$
Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	0.016	$6.18 \cdot 10^{-4}$
3.2.2 Exposition de l'environnement (Décapants)		
Cible de protection	Estimation de l'exposition	Taux de caractérisation des risques
Eau douce (pélagique) (mg/L)	$6.42 \cdot 10^{-3}$	0.012
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.012	0.012
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	$5.64 \cdot 10^{-4}$	$2.91 \cdot 10^{-3}$
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	$9.83 \cdot 10^{-4}$	$2.91 \cdot 10^{-3}$
Sol (mg/kg de poids frais)	$2.85 \cdot 10^{-3}$	$5.53 \cdot 10^{-3}$
Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	0.016	$6.18 \cdot 10^{-4}$
3.2.3 Exposition de l'environnement (Agent nettoyant/fluide fonctionnel)		
Cible de protection	Estimation de l'exposition	Taux de caractérisation des risques
Eau douce (pélagique) (mg/L)	$6.52 \cdot 10^{-3}$	0.012
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.0121	0.012
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	$5.56 \cdot 10^{-4}$	$2.87 \cdot 10^{-3}$

L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	$1.00 \cdot 10^{-3}$	$2.87 \cdot 10^{-3}$
Sol (mg/kg de poids frais)	$1.86 \cdot 10^{-3}$	$3.61 \cdot 10^{-3}$
Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	0.017	$6.56 \cdot 10^{-4}$
Section 4	Orientation pour vérifier la conformité avec le Scénario d'Exposition	
4.1. Santé		
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Lorsque d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents [G23]	
4.2. Environnement		
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Les directives sont basées sur les conditions d'exploitation prises en charge qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Ainsi, la mise à l'échelle peut s'avérer indispensable pour définir les mesures de gestion de risques spécifiques approprié aux sites. Si l'échelle révèle un état d'utilisation dangereuse, des mesures de gestion de risques (RMM) supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont requises. [DSU1, DSU8]	

Scénario d'exposition 7: Utilisation du chlorure de méthylène comme agent d'expansion

Section 1	Titre du scénario d'exposition
Titre	Utilisation du chlorure de méthylène comme agent d'expansion (Industriel) (N° CAS: 75-09-2)
Titre systématique inspiré du descripteur d'utilisation	Secteurs d'utilisation: Industriel (SU3)
	Catégorie de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC 4, PROC8b, PROC9, PROC12
	Catégorie d'émission dans l'environnement: ERC4
Processus et activités traités dans le scénario d'exposition	Utilisation du chlorure de méthylène comme agent d'expansion
Section2	Conditions opératoires et mesures de gestion des risques
Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs
	<p>PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).</p> <p>PROC12 Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse</p>
Caractéristiques des produits chimiques	
Aspect physique du produit	OC5: Liquide, Pression de vapeur >10kPa.
Concentration de la substance dans le produit	G12: Pourcentage de la substance couverte dans le produit jusqu'à 25%.
Fréquence et durée de l'utilisation	G2: Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Rien de connu.
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	G15: Utilisation supposée à > 20 °C au-dessus de la température ambiante. G1: Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail soit mis en œuvre.
Scénarios de contribution	Mesures de gestion des risques
Production d'objets à base de mousse [CS125] Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Processus continu [CS54]	[E47] Manipulation des substances dans un système fermé. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Production d'objets à base de mousse [CS125] Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Avec prélèvement de l'échantillon [CS56]	[E47] Manipulation des substances dans un système fermé. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Production d'objets à base de mousse [CS125] Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Utilisation dans des processus contenant un lot [CS37]	[E47] Manipulation des substances dans un système fermé. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.

Production d'objets à base de mousse [CS125] Traitement par lot [CS55]	[E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Production d'objets à base de mousse [CS125] Transferts de matières [CS3] Transferts en vrac [CS14] Installation dédiée [CS81]	[E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Production d'objets à base de mousse [CS125] Remplissage des tambours et petits paquets [CS6] Installation dédiée [CS81]	[OC18] Limiter la teneur du produit à 25%. [E54] Mettre en place une ventilation par extraction aux points d'émission. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Production d'objets à base de mousse [CS125]	[E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition environnementale
Caractéristiques des produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> La substance possède une structure unique [PrC1] Non hydrophobe [PrC4b] Facilement biodégradable. [PrC5a]
Mode d'emploi opérationnel	Usage intérieur/Usage extérieur [OOC3]
Quantités utilisées	
Tonnage UE	Non disponible.
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]	Non disponible.
Tonnage d'utilisation régional (tonnes / an) [A2]	955
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]	1
Tonnage quotidien local moyen (kg/d) [A5]	3183
Tonnage annuel du site (tonnes/an) [A6]	955
Fréquence et durée de l'utilisation	
Type de rejet [FD2]	Rejet continu
Jours d'émission (jours/ Année(s)) [FD4]	300
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)	18000
Facteur local de dilution d'eau douce	10
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser dans des systèmes fermés. Procédés humides ou à sec.
Fraction issue du procédé libérée dans l'air	1
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	1·10 ⁻³
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	0

Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.									
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet										
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]										
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol										
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]									
Eaux usées	Aucun indiqué.									
Sol	Aucun contrôle des émissions dans les sols requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR7]									
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition										
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]										
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales										
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	93.5% [STP3]									
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000									
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.									
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.									
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.									
Section 3	Estimation de l'exposition									
3.1. Exposition des travailleurs										
Méthode	ECETOR TRAv2									
Scénarios de contribution	Exposition par poste entier et RCR									
	Exposition par inhalation prévue (ppm) [modifi]	Exposition dermique prévue (mg/kg/d) [modifi]	RCR spécifique à la substance (Inhalation)	RCR spécifique à la substance (Cutanée)	RCR spécifique à la substance (Toutes les voies)					
Production d'objets à base de mousse [CS125] Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Processus continu [CS54]	0.01	0.04	0.0001	0.00001	0.0001					
Production d'objets à base de mousse [CS125] Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Avec prélèvement de l'échantillon [CS56]	30.00	0.16	0.30	0.00003	0.30					
Production d'objets à base de mousse [CS125] Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Utilisation dans des processus contenant un lot [CS37]	60.00	0.04	0.60	0.00001	0.60					

Production d'objets à base de mousse [CS125] Traitement par lot [CS55]	60.00	0.82	0.60	0.0002	0.60					
Production d'objets à base de mousse [CS125] Transferts de matières [CS3] Transferts en vrac [CS14] Installation dédiée [CS81]	90.00	0.82	0.90	0.0002	0.90					
Production d'objets à base de mousse [CS125] Remplissage des tambours et petits paquets [CS6] Installation dédiée [CS81]	12.00	0.82	0.1	0.0002	0.12					
Production d'objets à base de mousse [CS125]	0.01	0.04	0.0001	0.00001	0.0001					
Production d'objets à base de mousse [CS125]	60.00	0.04	0.6	0.00001	0.60					
3.2. Environnement										
Modèle EUSES utilis [EE4]										
Cible de protection	Estimation de l'exposition		Taux de caractérisation des risques							
Eau douce (pélagique) (mg/L)	0.015		0.028							
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.027		0.028							
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	$1.42 \cdot 10^{-3}$		$7.32 \cdot 10^{-3}$							
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	$2.56 \cdot 10^{-3}$		$7.32 \cdot 10^{-3}$							
Sol (mg/kg de poids frais)	0.048		0.093							
Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.		La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.							
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.		La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.							
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	0.103		$3.98 \cdot 10^{-3}$							
Section 4										
4.1. Santé										
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Lorsque d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents [G23]									
4.2. Environnement										
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Les directives sont basées sur les conditions d'exploitation prises en charge qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Ainsi, la mise à l'échelle peut s'avérer indispensable pour définir les mesures de gestion de risques spécifiques approprié aux sites. Si l'échelle révèle un état d'utilisation dangereuse, des mesures de gestion de risques (RMM) supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont requises. [DSU1, DSU8]									

Scénario d'exposition 8: Utilisation du chlorure de méthylène dans les fluides fonctionnels (Fluides caloporeurs)

Section 1	Titre du scénario d'exposition
Titre	Utilisation du chlorure de méthylène dans les fluides fonctionnels (Fluides caloporeurs) (Industriel) (N° CAS: 75-09-2)
Titre systématique inspiré du descripteur d'utilisation	Secteurs d'utilisation: Industriel (SU3)
	Catégorie de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC 4
	Catégorie d'émission dans l'environnement: ERC7
Processus et activités traités dans le scénario d'exposition	Utilisation du chlorure de méthylène dans les fluides fonctionnels
Section 2	Conditions opératoires et mesures de gestion des risques
Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs
	PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
Caractéristiques des produits chimiques	
Aspect physique du produit	OC5: Liquide, Pression de vapeur >10kPa.
Concentration de la substance dans le produit	G13: Pourcentage de la substance couverte dans le produit jusqu'à 100% (sauf indication contraire).
Fréquence et durée de l'utilisation	G2: Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Rien de connu.
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	G15: Utilisation supposée à > 20 °C au-dessus de la température ambiante. G1: Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail soit mis en œuvre.
Scénarios de contribution	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Processus continu [CS54] Utiliser comme fluide caloporeur	[E47] Manipulation des substances dans un système fermé. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Avec prélèvement de l'échantillon [CS56] Utiliser comme fluide caloporeur	[E47] Manipulation des substances dans un système fermé. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Utilisation dans des processus contenant un lot [CS37] Utiliser comme fluide caloporeur	[E49] Manipuler la substance dans un système largement fermé doté d'une ventilation double. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Traitement par lot [CS55] Utiliser comme fluide caloporeur	[E54] Mettre en place une ventilation par extraction aux points d'émission. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.

Section 2.2		Contrôle de l'exposition environnementale		
Caractéristiques des produits chimiques		<ul style="list-style-type: none"> • La substance possède une structure unique [PrC1] • Non hydrophobe [PrC4b] • Facilement biodégradable. [PrC5a] 		
Mode d'emploi opérationnel		Usage intérieur/Usage extérieur [OOC3]		
Quantités utilisées				
Tonnage UE	Non disponible.			
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]	Non disponible.			
Tonnage d'utilisation régional (tonnes / an) [A2]	257			
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]	0.04			
Tonnage quotidien local moyen (kg/d) [A5]	500			
Tonnage annuel du site (tonnes/an) [A6]	10			
Fréquence et durée de l'utilisation				
Type de rejet [FD2]	Rejet continu			
Jours d'émission (jours/ Année(s)) [FD4]	20			
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques				
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)	18000			
Facteur local de dilution d'eau douce	10			
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser dans des systèmes fermés. • Procédés humides ou à sec. 			
Fraction issue du procédé libérée dans l'air	0.01			
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	1·10 ⁻³			
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	1·10 ⁻³			
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.			
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet				
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]				
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol				
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]			
Eaux usées	Aucun indiqué.			
Sol	Aucun contrôle des émissions dans les sols requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR7]			

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition					
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]					
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales					
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	93.5% [STP3]				
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000				
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.				
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.				
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.				
Section 3	Estimation de l'exposition				
3.1. Exposition des travailleurs					
Méthode	ECETOR TRAv2				
Scénarios de contribution	Exposition par poste entier et RCR				
	Exposition par inhalation prévue (ppm) [modifi]	Exposition dermique prévue (mg/kg/d) [modifi]	RCR spécifique à la substance (Inhalation)	RCR spécifique à la substance (Cutanée)	RCR spécifique à la substance (Toutes les voies)
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Processus continu [CS54] Utiliser comme fluide caloporteur	0.01	0.07	0.0001	0.00001	0.0001
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Avec prélèvement de l'échantillon [CS56] Utiliser comme fluide caloporteur	50.00	0.27	0.50	0.00006	0.50
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15] Utilisation dans des processus contenant un lot [CS37]	10.00	0.07	0.10	0.00001	0.10
Traitement par lot [CS55] Utiliser comme fluide caloporteur	10.00	1.37	0.10	0.0003	0.10
3.2. Environnement					
Modèle EUSES utilis [EE4]					
Cible de protection	Estimation de l'exposition			Taux de caractérisation des risques	
Eau douce (pélagique) (mg/L)	6.52·10 ⁻³			0.012	
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.0121			0.012	
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	5.56·10 ⁻⁴			2.87·10 ⁻³	
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	1.00·10 ⁻³			2.87·10 ⁻³	
Sol (mg/kg de poids frais)	1.86·10 ⁻³			3.61·10 ⁻³	

Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	0.017	$6.56 \cdot 10^{-4}$
Section 4		Orientation pour vérifier la conformité avec le Scénario d'Exposition
4.1. Santé		
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Lorsque d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents [G23]	
4.2. Environnement		
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Les directives sont basées sur les conditions d'exploitation prises en charge qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Ainsi, la mise à l'échelle peut s'avérer indispensable pour définir les mesures de gestion de risques spécifiques approprié aux sites. Si l'échelle révèle un état d'utilisation dangereuse, des mesures de gestion de risques (RMM) supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont requises. [DSU1, DSU8]	

Scénario d'exposition 9: Utilisation du chlorure de méthylène dans les peintures (Professionnel)

Section 1	Titre du scénario d'exposition
Titre	Utilisation du chlorure de méthylène dans les peintures (Peintures, Adhésifs, Scelleurs), (Professionnel) (N° CAS: 75-09-2)
Titre systématique inspiré du descripteur d'utilisation	Secteurs d'utilisation: Professionnel (SU22)
	Catégorie de processus: PROC10, PROC11
	Catégorie d'émission dans l'environnement: ERC8a, ERC8b
Processus et activités traités dans le scénario d'exposition	Utilisation du chlorure de méthylène dans les peintures (Peintures, Adhésifs, Scelleurs), (Professionnel): <ul style="list-style-type: none"> • Aérosol • Adhésifs
Section 2	Conditions opératoires et mesures de gestion des risques
Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles	
Caractéristiques des produits chimiques	
Aspect physique du produit	OC5: Liquide, Pression de vapeur >10kPa.
Concentration de la substance dans le produit	OC22: Limiter la teneur du mélange à 50 %.
Fréquence et durée de l'utilisation	G2: Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Rien de connu.
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	G15: Utilisation supposée à > 20 °C au-dessus de la température ambiante. G1: Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail soit mis en œuvre.
Scénarios de contribution	Mesures de gestion des risques
Laminage, Brossage [CS51] Peinture/Revêtements (Usage intérieur)	[E54] Mettre en place une ventilation par extraction aux points d'émission. [PPE15] Porter des gants imperméables (NE374).
Laminage, Brossage [CS51] Peinture/Revêtements (Usage extérieur)	[E69] S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. [OC11] Éviter de réaliser des opérations de plus de: 1heure(s). [PPE15] Porter des gants imperméables (NE374).
Laminage, Brossage [CS51] Adhésifs et produits d'étanchéité (Usage intérieur)	[PPE15] Porter des gants imperméables (NE374).
Section 2.2	Contrôle de l'exposition environnementale
Caractéristiques des produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> • La substance possède une structure unique [PrC1] • Non hydrophobe [PrC4b] • Facilement biodégradable. [PrC5a]
Section 2.2.1	Aérosol Contrôle de l'exposition environnementale
Mode d'emploi opérationnel	Usage intérieur/Usage extérieur [OOC3]
Quantités utilisées	
Tonnage UE	Non disponible.

Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]	Non disponible.
Tonnage d'utilisation régional (tonnes / an) [A2]	1120
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]	$2 \cdot 10^{-3}$
Tonnage quotidien local moyen (kg/d) [A5]	6.14
Tonnage annuel du site (tonnes/an) [A6]	2.24
Fréquence et durée de l'utilisation	
Type de rejet [FD3]	Utilisation disperse
Jours d'émission (jours/ Année(s)) [FD4]	365
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)	18000
Facteur local de dilution d'eau douce	10
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser dans des systèmes fermés. • Procédés humides ou à sec.
Fraction issue du procédé libérée dans l'air	1
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	1
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	0.01
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]	
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol	
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]
Eaux usées	Aucun indiqué.
Sol	Aucun contrôle des émissions dans les sols requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR7]
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales	
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	93.5% [STP3]
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.

Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.
Section 2.2.2	Adhésifs Contrôle de l'exposition environnementale
Mode d'emploi opérationnel	Usage intérieur/Usage extérieur [OOC3]
Quantités utilisées	
Tonnage UE	Non disponible.
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]	Non disponible.
Tonnage d'utilisation régional (tonnes / an) [A2]	2,070
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]	$2 \cdot 10^{-3}$
Tonnage quotidien local moyen (kg/d) [A5]	11.3
Tonnage annuel du site (tonnes/an) [A6]	4.14
Fréquence et durée de l'utilisation	
Type de rejet [FD3]	Utilisation dispersive
Jours d'émission (jours/ Année(s)) [FD4]	365
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)	18000
Facteur local de dilution d'eau douce	10
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser dans des systèmes fermés. • Procédés humides ou à sec.
Fraction issue du procédé libérée dans l'air	1
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	1
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	0.01
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]	
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol	
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]
Eaux usées	Aucun indiqué.
Sol	Aucun contrôle des émissions dans les sols requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR7]
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]	

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales					
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	93.5% [STP3]				
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000				
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.				
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.				
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.				
Section 4	Estimation de l'exposition				
3.1. Exposition des travailleurs					
Méthode	ECETOR TRAv2				
Scénarios de contribution	Exposition par poste entier et RCR				
	Exposition par inhalation prévue (ppm) [modifi]	Exposition dermique prévue (mg/kg/d) [modifi]	RCR spécifique à la substance (Inhalation)	RCR spécifique à la substance (Cutanée)	RCR spécifique à la substance (Toutes les voies)
Laminage, Brossage [CS51] Peinture/Revêtements Usage intérieur	50.00	2.74	0.5	0.001	0.50
Laminage, Brossage [CS51] Peinture/Revêtements Usage extérieur	35.00	2.74	0.4	0.001	0.35
Laminage, Brossage [CS51] Adhésifs et produits d'étanchéité Usage intérieur	50.00	2.74	0.5	0.001	0.50
Vaporisation [CS10] Peinture/Revêtements (Aérosol) Usage intérieur	60.00	10.71	0.6	0.002	0.60
Vaporisation [CS10] Peinture/Revêtements (Aérosol) Usage extérieur	35.00	10.71	0.4	0.002	0.35
3.2. Environnement					
Modèle EUSES utilis [EE4]					
3.2.1 Exposition de l'environnement (Aérosol)					
Cible de protection	Estimation de l'exposition			Taux de caractérisation des risques	
Eau douce (pélagique) (mg/L)	0.012			0.022	
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.022			0.022	
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	1.15·10 ⁻³			5.93·10 ⁻³	
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	2.06·10 ⁻³			5.93·10 ⁻³	
Sol (mg/kg de poids frais)	8.40·10 ⁻³			0.016	

Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	0.076	$2.93 \cdot 10^{-3}$
3.2.2 Exposition de l'environnement (Adhésifs)		
Cible de protection	Estimation de l'exposition	Taux de caractérisation des risques
Eau douce (pélagique) (mg/L)	0.019	0.035
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.035	0.035
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	$1.85 \cdot 10^{-3}$	$9.54 \cdot 10^{-3}$
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	$3.33 \cdot 10^{-3}$	$9.54 \cdot 10^{-3}$
Sol (mg/kg de poids frais)	0.016	$5.63 \cdot 10^{-3}$
Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	0.146	$5.64 \cdot 10^{-3}$
Section 4		
Orientation pour vérifier la conformité avec le Scénario d'Exposition		
4.1. Santé		
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Lorsque d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents [G23]	
4.2. Environnement		
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Les directives sont basées sur les conditions d'exploitation prises en charge qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Ainsi, la mise à l'échelle peut s'avérer indispensable pour définir les mesures de gestion de risques spécifiques approprié aux sites. Si l'échelle révèle un état d'utilisation dangereuse, des mesures de gestion de risques (RMM) supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont requises. [DSU1, DSU8]	

Scénario d'exposition 10: Utilisation du chlorure de méthylène dans les agents nettoyants (Professionnel)

Section 1	Titre du scénario d'exposition
Titre	Utilisation du chlorure de méthylène dans les agents nettoyants (Professionnel) (N° CAS: 75-09-2)
Titre systématique inspiré du descripteur d'utilisation	Secteurs d'utilisation: Professionnel (SU22)
	Catégorie de processus: PROC10, PROC11, PROC13
	Catégorie d'émission dans l'environnement: ERC8a, ERC8b
Processus et activités traités dans le scénario d'exposition	Utilisation du chlorure de méthylène dans les agents nettoyants (Professionnel): <ul style="list-style-type: none"> • Dégraissants pour métaux • Décapants
Section 2	Conditions opératoires et mesures de gestion des risques
Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage	
Caractéristiques des produits chimiques	
Aspect physique du produit	OC5: Liquide, Pression de vapeur >10kPa.
Concentration de la substance dans le produit	G13: Pourcentage de la substance couverte dans le produit jusqu'à 100% (sauf indication contraire).
Fréquence et durée de l'utilisation	G2: Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Rien de connu.
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	G15: Utilisation supposée à > 20 °C au-dessus de la température ambiante. G1: Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail soit mis en œuvre.
Scénarios de contribution	Mesures de gestion des risques
Nettoyage et entretien de l'équipement [CS39] Manuel [CS34] Laminage, Brossage [CS51] Utiliser comme agent nettoyant. Usage intérieur	[PPE22] Porter un appareil respiratoire conforme à un filtre EN140 Type A ou mieux. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Nettoyage et entretien de l'équipement [CS39] Manuel [CS34] Utiliser comme agent nettoyant. Usage extérieur	[E69] S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. [PPE22] Porter un appareil respiratoire conforme à un filtre EN140 Type A ou mieux. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Nettoyage [CS47] Grandes surfaces [CS46] Laminage, Brossage [CS51] Décapant et décapant graffiti. Usage intérieur	[PPE22] Porter un appareil respiratoire conforme à un filtre EN140 Type A ou mieux. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.

Nettoyage [CS47] Grandes surfaces [CS46] Laminage, Brossage [CS51] Décapant et décapant graffiti. Usage extérieur	[E69] S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. [PPE24] Porter un respirateur facial intégral conforme à la norme EN140 avec filtre de type A ou mieux. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Nettoyage [CS47] Grandes surfaces [CS46] Nettoyage à haute pression [CS44] Vaporisation [CS10] Décapant et décapant graffiti. Usage intérieur	[PPE24] Porter un respirateur facial intégral conforme à la norme EN140 avec filtre de type A ou mieux. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Nettoyage [CS47] Grandes surfaces [CS46] Nettoyage à haute pression [CS44] Vaporisation [CS10] Décapant et décapant graffiti. Usage extérieur	[E69] S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. [PPE24] Porter un respirateur facial intégral conforme à la norme EN140 avec filtre de type A ou mieux. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Nettoyage [CS47] Vaporisation [CS10] Produits dégraissants (Aérosol) Usage intérieur	[PPE24] Porter un respirateur facial intégral conforme à la norme EN140 avec filtre de type A ou mieux. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Nettoyage [CS47] Nettoyage à haute pression [CS44] Vaporisation [CS10] Produits dégraissants (Aérosol) Usage extérieur	[E69] S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. [PPE24] Porter un respirateur facial intégral conforme à la norme EN140 avec filtre de type A ou mieux. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Nettoyage [CS47] Manuel [CS34] Trempage, immersion et coulage [CS4] Décapant	[E54] Mettre en place une ventilation par extraction aux points d'émission. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Nettoyage [CS47] Manuel [CS34] Trempage, immersion et coulage [CS4] Décapant	[PPE22] Porter un appareil respiratoire conforme à un filtre EN140 Type A ou mieux. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition environnementale
Caractéristiques des produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> La substance possède une structure unique [PrC1] Non hydrophobe [PrC4b] Facilement biodégradable. [PrC5a]
Section 2.2.1	Dégraissants pour métaux Contrôle de l'exposition environnementale
Mode d'emploi opérationnel	Usage intérieur [OOC2]
Quantités utilisées	
Tonnage UE	Non disponible.
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]	Non disponible.
Tonnage d'utilisation régional (tonnes / an) [A2]	1,180

Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]	$2 \cdot 10^{-3}$
Tonnage quotidien local moyen (kg/d) [A5]	6.47
Tonnage annuel du site (tonnes/an) [A6]	2.36
Fréquence et durée de l'utilisation	
Type de rejet [FD3]	Utilisation disperse
Jours d'émission (jours/ Année(s)) [FD4]	365
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)	18000
Facteur local de dilution d'eau douce	10
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser dans des systèmes fermés. • Procédés humides ou à sec.
Fraction issue du procédé libérée dans l'air	1
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	1
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	0.01
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]	
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol	
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]
Eaux usées	Aucun indiqué.
Sol	Aucun contrôle des émissions dans les sols requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR7]
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales	
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	93.5% [STP3]
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.

Section 2.2.2		Décapants Contrôle de l'exposition environnementale
Mode d'emploi opérationnel		Usage intérieur/Usage extérieur [OOC3]
Quantités utilisées		
Tonnage UE		Non disponible.
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]		Non disponible.
Tonnage d'utilisation régional (tonnes / an) [A2]		2,810
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]		$2 \cdot 10^{-3}$
Tonnage quotidien local moyen (kg/d) [A5]		15.4
Tonnage annuel du site (tonnes/an) [A6]		5.62
Fréquence et durée de l'utilisation		
Type de rejet [FD3]		Utilisation dispersive
Jours d'émission (jours/ Année(s)) [FD4]		365
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques		
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)		18000
Facteur local de dilution d'eau douce		10
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement		<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser dans des systèmes fermés. • Procédés humides ou à sec.
Fraction issue du procédé libérée dans l'air		1
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées		1
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)		0.01
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)		Aucun indiqué.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet		
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]		
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol		
Air		Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]
Eaux usées		Aucun indiqué.
Sol		Aucun contrôle des émissions dans les sols requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR7]
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition		
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales		
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)		93.5% [STP3]

Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000				
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.				
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.				
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.				
Section 3	Estimation de l'exposition				
3.1. Exposition des travailleurs					
Méthode	ECETOR TRAv2				
Scénarios de contribution	Exposition par poste entier et RCR				
	Exposition par inhalation prévue (ppm) [modifi]	Exposition dermique prévue (mg/kg/d) [modifi]	RCR spécifique à la substance (Inhalation)	RCR spécifique à la substance (Cutanée)	RCR spécifique à la substance (Toutes les voies)
Nettoyage et entretien de l'équipement [CS39] Manuel [CS34] Laminage, Brossage [CS51] Utiliser comme agent nettoyant. Usage intérieur	30.00	5.49	0.3	0.001	0.50
Nettoyage et entretien de l'équipement [CS39] Manuel [CS34] Utiliser comme agent nettoyant. Usage extérieur	21.00	5.49	0.2	0.001	0.35
Nettoyage [CS47] Grandes surfaces [CS46] Laminage, Brossage [CS51] Décapant et décapant graffiti. Usage intérieur	50.00	5.49	0.5	0.001	0.50
Nettoyage [CS47] Grandes surfaces [CS46] Laminage, Brossage [CS51] Décapant et décapant graffiti. Usage extérieur	35.00	5.49	0.4	0.001	0.35
Nettoyage [CS47] Grandes surfaces [CS46] Nettoyage à haute pression [CS44] Vaporisation [CS10] Décapant et décapant graffiti. Usage intérieur	50.00	21.43	0.5	0.005	0.50
Nettoyage [CS47] Grandes surfaces [CS46] Nettoyage à haute pression [CS44] Vaporisation [CS10] Décapant et décapant graffiti. Usage extérieur	35.00	21.43	0.4	0.005	0.35
Nettoyage [CS47] Vaporisation [CS10] Produits dégraissants (Aérosol) Usage intérieur	50.00	21.43	0.5	0.005	0.50

Nettoyage [CS47] Nettoyage à haute pression [CS44] Vaporisation [CS10] Produits dégraissants (Aérosol) Usage extérieur	35.00	21.43	0.4	0.005	0.35
Nettoyage [CS47] Manuel [CS34] Trempage, immersion et coulage [CS4] Décapant	50.00	2.74	0.5	0.001	0.50
Nettoyage [CS47] Manuel [CS34] Trempage, immersion et coulage [CS4] Décapant	25.00	2.74	0.3	0.001	0.25
3.2. Environnement					
Modèle EUSES utilis [EE4]					
3.2.1 Exposition de l'environnement (Dégraissants pour métaux)					
Cible de protection	Estimation de l'exposition	Taux de caractérisation des risques			
Eau douce (pélagique) (mg/L)	0.013	0.024			
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.023	0.024			
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	$1.19 \cdot 10^{-3}$	$6.13 \cdot 10^{-3}$			
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	$2.14 \cdot 10^{-3}$	$6.13 \cdot 10^{-3}$			
Sol (mg/kg de poids frais)	$8.86 \cdot 10^{-3}$	0.017			
Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.			
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.			
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	0.080	$3.08 \cdot 10^{-3}$			
3.2.2 Exposition de l'environnement (Décapants)					
Cible de protection	Estimation de l'exposition	Taux de caractérisation des risques			
Eau douce (pélagique) (mg/L)	0.024	0.044			
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.043	0.044			
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	$2.30 \cdot 10^{-3}$	0.012			
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	$4.14 \cdot 10^{-3}$	0.012			
Sol (mg/kg de poids frais)	0.021	0.041			
Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.			

Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	0.191	$7.37 \cdot 10^{-3}$
Section 4	Orientation pour vérifier la conformité avec le Scénario d'Exposition	
4.1. Santé		
Conseils d'orientation pour l'utilisateur niveau intermédiaire	Lorsque d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents [G23]	
4.2. Environnement		
Conseils d'orientation pour l'utilisateur niveau intermédiaire	Les directives sont basées sur les conditions d'exploitation prises en charge qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Ainsi, la mise à l'échelle peut s'avérer indispensable pour définir les mesures de gestion de risques spécifiques approprié aux sites. Si l'échelle révèle un état d'utilisation dangereuse, des mesures de gestion de risques (RMM) supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont requises. [DSU1, DSU8]	

Scénario d'exposition 11: Utilisation du chlorure de méthylène dans les cosmétiques (Professionnel)

Section 1	Titre du scénario d'exposition
Titre	Utilisation du chlorure de méthylène dans les cosmétiques (Professionnel) (N° CAS: 75-09-2)
Titre systématique inspiré du descripteur d'utilisation	Secteurs d'utilisation: Professionnel (SU22)
	Catégorie de processus: Non applicable.
	Catégorie d'émission dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Processus et activités traités dans le scénario d'exposition	Utilisation du chlorure de méthylène dans les cosmétiques (Professionnel)
Section 2	Conditions opératoires et mesures de gestion des risques
Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs
Non applicable.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition environnementale
Caractéristiques des produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> La substance possède une structure unique [PrC1] Non hydrophobe [PrC4b] Facilement biodégradable. [PrC5a]
Mode d'emploi opérationnel	Usage intérieur/Usage extérieur [OOC3]
Quantités utilisées	
Tonnage UE	Non disponible.
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]	Non disponible.
Tonnage d'utilisation régional (tonnes / an) [A2]	1,120
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]	$2 \cdot 10^{-3}$
Tonnage quotidien local moyen (kg/d) [A5]	6.14
Tonnage annuel du site (tonnes/an) [A6]	2.24
Fréquence et durée de l'utilisation	
Type de rejet [FD3]	Utilisation dispersive
Jours d'émission (jours/ Année(s)) [FD4]	365
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)	18000
Facteur local de dilution d'eau douce	10
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser dans des systèmes fermés. Procédés humides ou à sec.
Fraction issue du procédé libérée dans l'air	1
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	1
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	0

Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.	
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet		
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]		
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol		
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]	
Eaux usées	Aucun indiqué.	
Sol	Aucun contrôle des émissions dans les sols requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR7]	
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition		
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales		
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	93.5% [STP3]	
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000	
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.	
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.	
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.	
Section 3	Estimation de l'exposition	
3.1. Exposition des travailleurs		
Non applicable.		
3.2. Environnement		
Modèle EUSES utilis [EE4]		
Cible de protection	Estimation de l'exposition	Taux de caractérisation des risques
Eau douce (pélagique) (mg/L)	$6.52 \cdot 10^{-3}$	0.012
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.0121	0.012
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	$5.56 \cdot 10^{-4}$	$2.87 \cdot 10^{-3}$
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	$1.00 \cdot 10^{-3}$	$2.87 \cdot 10^{-3}$
Sol (mg/kg de poids frais)	$1.86 \cdot 10^{-3}$	$3.61 \cdot 10^{-3}$
Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.

Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	0.017	$6.56 \cdot 10^{-4}$
Section 4	Orientation pour vérifier la conformité avec le Scénario d'Exposition	
4.1. Santé		
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Lorsque d'autres mesures de gestion des risques ! conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents [G23]	
4.2. Environnement		
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Les directives sont basées sur les conditions d'exploitation prises en charge qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Ainsi, la mise à l'échelle peut s'avérer indispensable pour définir les mesures de gestion de risques spécifiques approprié aux sites. Si l'échelle révèle un état d'utilisation dangereuse, des mesures de gestion de risques (RMM) supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont requises. [DSU1, DSU8]	

Scénario d'exposition 12: Utilisations agrochimiques du chlorure de méthylène (Professionnel)

Section 1	Titre du scénario d'exposition
Titre	Utilisations agrochimiques du chlorure de méthylène (Professionnel) (N° CAS: 75-09-2)
Titre systématique inspiré du descripteur d'utilisation	Secteurs d'utilisation: Professionnel (SU1, SU22)
	Catégorie de processus: PROC11
	Catégorie d'émission dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Processus et activités traités dans le scénario d'exposition	Chlorure de méthylène dans les utilisations agrochimiques (Professionnel)
Section 2	Conditions opératoires et mesures de gestion des risques
Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles	
Caractéristiques des produits chimiques	
Aspect physique du produit	OC5: Liquide, Pression de vapeur >10kPa.
Concentration de la substance dans le produit	G12: Pourcentage de la substance couverte dans le produit jusqu'à 25%
Fréquence et durée de l'utilisation	G2: Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Rien de connu.
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	G15: Utilisation supposée à > 20 °C au-dessus de la température ambiante. G1: Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail soit mis en œuvre.
Scénarios de contribution	Mesures de gestion des risques
Vaporisation/brumisation par application manuelle [CS24] Insecticide (Aérosol). Usage intérieur	[E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés. [PPE22] Porter un appareil respiratoire conforme à un filtre EN140 Type A ou mieux.
Vaporisation/brumisation par application automatique [CS25] Insecticide (Aérosol). Usage intérieur	[E5] Veiller à ce que suffisamment d'air frais soit apporté pour diluer et retirer les poussières, fumées et vapeurs. Entre 5 et 15 changements d'air par heure sont recommandés, avec un appel d'air. [E63] Séparer l'activité des autres opérations. [OC12] Éviter de réaliser des opérations de plus de: 4heure(s). [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Vaporisation/brumisation par application manuelle [CS24] Insecticide (Aérosol). Usage extérieur	[E69] S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés. [PPE22] Porter un appareil respiratoire conforme à un filtre EN140 Type A ou mieux.

Vaporisation/brumisation par application automatique [CS25] Insecticide (Aérosol). Usage extérieur	[E69] S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. [E70] Appliquer dans une cabine ventilée approvisionnée en air filtré sous pression positive et avec un facteur de protection > 20. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition environnementale
Caractéristiques des produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> La substance possède une structure unique [PrC1] Non hydrophobe [PrC4b] Facilement biodégradable. [PrC5a]
Mode d'emploi opérationnel	Usage intérieur/Usage extérieur [OOC3]
Quantités utilisées	
Tonnage UE	Non disponible.
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]	Non disponible.
Tonnage d'utilisation régional (tonnes / an) [A2]	1,120
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]	$2 \cdot 10^{-3}$
Tonnage quotidien local moyen (kg/d) [A5]	6.14
Tonnage annuel du site (tonnes/an) [A6]	2.24
Fréquence et durée de l'utilisation	
Type de rejet [FD3]	Utilisation dispersive
Jours d'émission (jours/ Année(s)) [FD4]	365
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)	18000
Facteur local de dilution d'eau douce	10
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser dans des systèmes fermés. Procédés humides ou à sec.
Fraction issue du procédé libérée dans l'air	1
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	1
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	0.01
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]	
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol	
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]
Eaux usées	Aucun indiqué.

Sol	Aucun contrôle des émissions dans les sols requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR7]									
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition										
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]										
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales										
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	93.5% [STP3]									
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000									
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.									
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.									
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.									
Section 3	Estimation de l'exposition									
3.1. Exposition des travailleurs										
Méthode	ECETOR TRAv2									
Scénarios de contribution	Exposition par poste entier et RCR									
	Exposition par inhalation prévue (ppm) [modifi]	Exposition dermique prévue (mg/kg/d) [modifi]	RCR spécifique à la substance (Inhalation)	RCR spécifique à la substance (Cutanée)	RCR spécifique à la substance (Toutes les voies)					
Vaporisation/brumisation par application manuelle [CS24] Insecticide (Aérosol). Usage intérieur	60.00	12.86	0.6	0.003	0.60					
Vaporisation/brumisation par application automatique [CS25] Insecticide (Aérosol). Usage intérieur	54.00	12.86	0.5	0.003	0.54					
Vaporisation/brumisation par application manuelle [CS24] Insecticide (Aérosol). Usage extérieur	42.00	12.86	0.4	0.003	0.42					
Vaporisation/brumisation par application automatique [CS25] Insecticide (Aérosol). Usage extérieur	21.00	12.86	0.2	0.003	0.21					
3.2. Environnement										
Modèle EUSES utilis [EE4]										
Cible de protection	Estimation de l'exposition			Taux de caractérisation des risques						
Eau douce (pélagique) (mg/L)	6.52·10 ⁻³			0.012						
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.0121			0.012						
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	5.56·10 ⁻⁴			2.87·10 ⁻³						
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	1.00·10 ⁻³			2.87·10 ⁻³						
Sol (mg/kg de poids frais)	1.86·10 ⁻³			3.61·10 ⁻³						

Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	0.017	$6.56 \cdot 10^{-4}$
Section 4		Orientation pour vérifier la conformité avec le Scénario d'Exposition
4.1. Santé		
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Lorsque d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents [G23]	
4.2. Environnement		
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Les directives sont basées sur les conditions d'exploitation prises en charge qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Ainsi, la mise à l'échelle peut s'avérer indispensable pour définir les mesures de gestion de risques spécifiques approprié aux sites. Si l'échelle révèle un état d'utilisation dangereuse, des mesures de gestion de risques (RMM) supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont requises. [DSU1, DSU8]	

Scénario d'exposition 13: Conditionnement et reconditionnement des formulations contenant du chlorure de méthylène (Professionnel)

Section 1	Titre du scénario d'exposition
Titre	Conditionnement et reconditionnement des formulations contenant du chlorure de méthylène (Professionnel) (N° CAS: 75-09-2)
Titre systématique inspiré du descripteur d'utilisation	Secteurs d'utilisation: Professionnel (SU22)
	Catégorie de processus: PROC8a, PROC8b, PROC9
	Catégorie d'émission dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Processus et activités traités dans le scénario d'exposition	Conditionnement et reconditionnement des formulations contenant du chlorure de méthylène (Professionnel)
Section 2	Conditions opératoires et mesures de gestion des risques
Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs
	<p>PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.</p> <p>PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).</p>
Caractéristiques des produits chimiques	
Aspect physique du produit	OC5: Liquide, Pression de vapeur >10kPa.
Concentration de la substance dans le produit	G13: Pourcentage de la substance couverte dans le produit jusqu'à 100% (sauf indication contraire).
Fréquence et durée de l'utilisation	G2: Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Rien de connu.
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	G15: Utilisation supposée à > 20 °C au-dessus de la température ambiante. G1: Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail soit mis en œuvre. OC8: Usage intérieur OC9: Usage extérieur
Scénarios de contribution	Mesures de gestion des risques
Transférer depuis/verser depuis les récipients [CS22] Installation non dédiée [CS82] Conditionnement et reconditionnement (Usage intérieur)	[E54] Mettre en place une ventilation par extraction aux points d'émission. [OC12] Éviter de réaliser des opérations de plus de: 4 heure(s). [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Transférer depuis/verser depuis les récipients [CS22] Installation non dédiée [CS82] Conditionnement et reconditionnement (Usage extérieur)	[E69] S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. [OC11] Éviter de réaliser des opérations de plus de: 1 heure(s). [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Transférer depuis/verser depuis les récipients [CS22] Installation dédiée [CS81] Conditionnement et reconditionnement (Usage intérieur)	[E51] Remplir les contenants / boîtes métals aux points de remplissage appropriés fournis avec une ventilation double locale. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.

Transférer depuis/verser depuis les récipients [CS22] Installation dédiée [CS81] Conditionnement et reconditionnement (Usage extérieur)	[E69] S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. [E85] Utiliser l'équipement dédié. [OC11] Éviter de réaliser des opérations de plus de: 1 heure(s). [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Remplissage des tambours et petits paquets [CS6] Installation dédiée [CS81] Conditionnement et reconditionnement (Usage intérieur)	[E51] Remplir les contenants / boîtes métals aux points de remplissage appropriés fournis avec une ventilation double locale. [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Remplissage des tambours et petits paquets [CS6] Installation dédiée [CS81] Conditionnement et reconditionnement (Usage extérieur)	[E69] S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. [E85] Utiliser l'équipement dédié. [OC11] Éviter de réaliser des opérations de plus de :1 heure(s). [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition environnementale
Caractéristiques des produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> La substance possède une structure unique[PrC1] Non hydrophobe [PrC4b] Facilement biodégradable. [PrC5a]
Mode d'emploi opérationnel	Usage intérieur [OOC2]
Quantités utilisées	
Tonnage UE	Non disponible.
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]	Non disponible.
Tonnage d'utilisation régional (tonnes / an) [A2]	2,810
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]	$2 \cdot 10^{-3}$
Tonnage quotidien local moyen (kg/d) [A5]	15.4
Tonnage annuel du site (tonnes/an) [A6]	5.62
Fréquence et durée de l'utilisation	
Type de rejet [FD3]	Rejet continuUtilisation dispersive
Jours d'émission (jours/ Année(s)) [FD4]	365
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)	18000
Facteur local de dilution d'eau douce	10
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser dans des systèmes fermés. Procédés humides ou à sec.
Fraction issue du procédé libérée dans l'air	1
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	1
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	0

Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.									
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet										
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées [TCS 1]										
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol										
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]									
Eaux usées	Aucun indiqué.									
Sol	Aucun contrôle des émissions dans les sols requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR7]									
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition										
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]										
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales										
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	93.5% [STP3]									
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000									
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.									
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.									
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.									
Section 3	Estimation de l'exposition									
3.1. Exposition des travailleurs										
Méthode	ECETOR TRAv2									
Scénarios de contribution	Exposition par poste entier et RCR									
	Exposition par inhalation prévue (ppm) [modifi]	Exposition dermique prévue (mg/kg/d) [modifi]	RCR spécifique à la substance (Inhalation)	RCR spécifique à la substance (Cutanée)	RCR spécifique à la substance (Toutes les voies)					
Transférer depuis/verser depuis les récipients [CS22] Installation non dédiée [CS82] Conditionnement et reconditionnement (Usage)	60.00	2.74	0.6	0.0006	0.60					
Transférer depuis/verser depuis les récipients [CS22] Installation non dédiée [CS82] Conditionnement et reconditionnement (Usage extérieur)	70.00	2.74	0.7	0.0006	0.70					
Transférer depuis/verser depuis les récipients [CS22] Installation dédiée [CS81] Conditionnement et reconditionnement (Usage intérieur)	25.00	1.37	0.3	0.0003	0.25					

Transférer depuis/verser depuis les récipients [CS22] Installation dédiée [CS81] Conditionnement et reconditionnement (Usage extérieur)	35.00	1.37	0.4	0.0003	0.35				
Remplissage des tambours et petits paquets [CS6] Installation dédiée [CS81] Conditionnement et reconditionnement (Usage intérieur)	50.00	1.37	0.5	0.0003	0.50				
Remplissage des tambours et petits paquets [CS6] Installation dédiée [CS81] Conditionnement et reconditionnement (Usage extérieur)	35.00	1.37	0.4	0.0003	0.35				
3.2. Environnement									
Modèle EUSES utilis [EE4]									
Cible de protection	Estimation de l'exposition	Taux de caractérisation des risques							
Eau douce (pélagique) (mg/L)	$6.52 \cdot 10^{-3}$	0.012							
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.0121	0.012							
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	$5.56 \cdot 10^{-4}$	$2.87 \cdot 10^{-3}$							
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	$1.00 \cdot 10^{-3}$	$2.87 \cdot 10^{-3}$							
Sol (mg/kg de poids frais)	$1.86 \cdot 10^{-3}$	$3.61 \cdot 10^{-3}$							
Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.							
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.							
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	0.017	$6.56 \cdot 10^{-4}$							
Section 4	Orientation pour vérifier la conformité avec le Scénario d'Exposition								
4.1. Santé									
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Lorsque d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents [G23]								
4.2. Environnement									
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Les directives sont basées sur les conditions d'exploitation prises en charge qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Ainsi, la mise à l'échelle peut s'avérer indispensable pour définir les mesures de gestion de risques spécifiques approprié aux sites. Si l'échelle révèle un état d'utilisation dangereuse, des mesures de gestion de risques (RMM) supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont requises. [DSU1, DSU8]								

Scénario d'exposition 14: Utilisation du chlorure de méthylène dans les laboratoires (Professionnel)

Section 1	Titre du scénario d'exposition
Titre	Utilisation du chlorure de méthylène dans les laboratoires (Professionnel) (N° CAS: 75-09-2)
Titre systématique inspiré du descripteur d'utilisation	Secteurs d'utilisation: Professionnel (SU22, SU24)
	Catégorie de processus: PROC10, PROC15
	Catégorie d'émission dans l'environnement: ERC8a
Processus et activités traités dans le scénario d'exposition	Utilisation du chlorure de méthylène dans les laboratoires
Section 2	Conditions opératoires et mesures de gestion des risques
Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.	
Caractéristiques des produits chimiques	
Aspect physique du produit	OC5: Liquide, Pression de vapeur >10kPa.
Concentration de la substance dans le produit	G13: Pourcentage de la substance couverte dans le produit jusqu'à 100% (sauf indication contraire).
Fréquence et durée de l'utilisation	G2: Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Rien de connu.
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	G15: Utilisation supposée à > 20 °C au-dessus de la température ambiante. G1: Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail soit mis en œuvre.
Scénarios de contribution	Mesures de gestion des risques
Laminage, Brossage [CS51] Nettoyage [CS47] Dégraissage des petits objets dans une station de nettoyage [CS41] Utiliser dans les laboratoires	[E54] Mettre en place une ventilation par extraction aux points d'émission. [OC12] Éviter de réaliser des opérations de plus de: 4 heure(s). [E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Activités en laboratoire [CS22] Utiliser dans les laboratoires	[E3] Eviter un contact avec la peau. En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Porter des gants résistant aux substances chimiques (conformes à la norme EN374) en association avec la formation de base des employés.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition environnementale
Caractéristiques des produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> La substance possède une structure unique [PrC1] Non hydrophobe [PrC4b] Facilement biodégradable. [PrC5a]
Mode d'emploi opérationnel	Usage intérieur [OOC2]
Quantités utilisées	
Tonnage UE	Non disponible.
Part du tonnage UE utilisée dans la région [A1]	Non disponible.
Tonnage d'utilisation régional (tonnes / an) [A2]	257
Fraction du tonnage régional utilisé localement [A3]	$2 \cdot 10^{-3}$

Tonnage quotidien local moyen (kg/d) [A5]	704
Tonnage annuel du site (tonnes/an) [A6]	257
Fréquence et durée de l'utilisation	
Type de rejet [FD2]	Rejet continu
Jours d'émission (jours/ Année(s)) [FD4]	300
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	
Réception du débit d'eau de surface (débit) (m ³ /d)	18000
Facteur local de dilution d'eau douce	10
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser dans des systèmes fermés. • Procédés humides ou à sec.
Fraction issue du procédé libérée dans l'air	0.5
Fraction issue du procédé libérée dans les eaux usées	0.5
Fraction issue du procédé libérée dans le sol (régional uniquement)	0
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	Aucun indiqué.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	
Les pratiques courantes varient selon les sites. Aussi, les estimations de rejet du processus conventionnel sont utilisées[TCS 1]	
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol	
Air	Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; le rendement de retrait requis est de 0 % [TCR5]
Eaux usées	Aucun indiqué.
Sol	Les contrôle des émissions des sols ne sont pas applicables en raison de l'absence de rejet direct dans le sol [TCR4]
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	
Prévenir la libération de substance non dissoute ou la récupération dans les eaux usées [OMS1]	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales	
Estimation de l'élimination de la substance dans les eaux usées via un traitement domestique (%)	93.5% [STP3]
Débit supposé de l'usine de traitement (m ³ /d)	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicable.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Non applicable.
Autres mesures de contrôle environnemental supplémentaire	Aucun indiqué.
Section 3	Estimation de l'exposition
3.1. Exposition des travailleurs	
Méthode	ECETOR TRAv2

Scénarios de contribution	Exposition par poste entier et RCR							
	Exposition par inhalation prévue (ppm) [modifi]	Exposition dermique prévue (mg/kg/d) [modifi]	RCR spécifique à la substance (Inhalation)	RCR spécifique à la substance (Cutanée)	RCR spécifique à la substance (Toutes les voies)			
Laminage, Brossage [CS51] Nettoyage [CS47] Dégraissage des petits objets dans une station de nettoyage [CS41] Utiliser dans les laboratoires	60.00	5.49	0.6	0.0012	0.60			
Activités en laboratoire [CS22] Utiliser dans les laboratoires	50.00	0.07	0.5	0.00001	0.50			
3.2. Environnement								
Modèle EUSES utilis [EE4]								
Cible de protection	Estimation de l'exposition		Taux de caractérisation des risques					
Eau douce (pélagique) (mg/L)	$5.77 \cdot 10^{-3}$		0.011					
Eau douce (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	0.010		0.011					
L'eau de mer (pélagique) (mg/L)	$4.81 \cdot 10^{-4}$		$2.48 \cdot 10^{-3}$					
L'eau de mer (La sédimentation) (mg/kg de poids frais)	$8.65 \cdot 10^{-4}$		$2.48 \cdot 10^{-3}$					
Sol (mg/kg de poids frais)	$1.02 \cdot 10^{-3}$		$1.99 \cdot 10^{-3}$					
Concentration en poisson pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.		La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.					
Concentration en ver de terre pour un empoisonnement secondaire (mg/kg de poids frais) ; RCR pour les oiseaux et mammifères piscivores	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.		La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.					
Micro-organismes de l'usine de traitement des eaux usées (mg/L)	$9.13 \cdot 10^{-3}$		$3.53 \cdot 10^{-4}$					
Section 4	Orientation pour vérifier la conformité avec le Scénario d'Exposition							
4.1. Santé								
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Lorsque d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents [G23]							
4.2. Environnement								
Conseils d'orientation pour l'utilisateur de niveau intermédiaire	Les directives sont basées sur les conditions d'exploitation prises en charge qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Ainsi, la mise à l'échelle peut s'avérer indispensable pour définir les mesures de gestion de risques spécifiques appropriés aux sites. Si l'échelle révèle un état d'utilisation dangereuse, des mesures de gestion de risques (RMM) supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont requises. [DSU1, DSU8]							